

**ACTION FONCIERE ET POLITIQUE D'URBANISME
AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE
DE LA GIRONDE**

**Rapporteurs : Bernard DUSSAUT
Jean TOUZEAU
Philippe PLISSON**

Mesdames, Messieurs,

Rapporteur Bernard DUSSAUT :

Soucieux de tenir compte de l'impact social à l'accès au foncier et des enjeux d'aménagement du territoire liés au phénomène d'étalement urbain, le Conseil Général, s'appuyant sur les compétences qui lui sont dévolues par la loi de décentralisation d'août 2004 et par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux de février 2005, s'emploie à développer et amplifier sa politique foncière, à développer sa politique d'urbanisme et à mutualiser un dispositif d'études et d'information territoriale. Dès lors, l'intervention foncière départementale s'étendra de l'aménagement foncier rural à la mise en œuvre d'un établissement public foncier local EPFL. La politique d'urbanisme passera du soutien à l'établissement de documents d'urbanisme à la constitution d'un espace partagé d'information territoriale. Cette politique du Conseil Général est transversale et concerne plusieurs interventions relevant de plusieurs vice-présidences, c'est pourquoi nous avons choisi de rapporter ce rapport à plusieurs vice-Présidents.

Rapporteur Jean TOUZEAU :

**1. LA POLITIQUE FONCIERE DEPARTEMENTALE POUR L'ANNEE 2007
PEUT ETRE DECLINEE SELON TROIS AXES**

1.1. Premier axe : l'aménagement foncier rural

Le Conseil Général poursuivra les études et opérations en maîtrise d'ouvrage départementale, dans le cadre des procédures d'aménagement foncier avec périmètre et la réglementation des boisements. Il continuera à accompagner la réalisation des échanges amiables et multilatéraux sans périmètre (pour lesquels il n'est pas maître d'ouvrage), et à favoriser la constitution de réserves foncières par la SAFER. Il assurera également la maîtrise d'ouvrage des aménagements fonciers découlant de la LGV et de l'autoroute Langon-Pau. Il soutiendra particulièrement d'ailleurs, la réflexion stratégique menée sur le canton de Captieux pour identifier les enjeux du cumul sur ce territoire du passage de l'autoroute A65 et des futures LGV Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse.

De plus, pour exercer pleinement les compétences qui lui sont dévolues en matière d'aménagement foncier et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, le Conseil Général réalisera en 2007 une étude de définition des périmètres d'intervention et des programmes d'action, à conduire en concertation avec les collectivités concernées et la Chambre d'Agriculture.

Par ailleurs, pour acquérir une vision globale des évolutions qui affectent le foncier bâti et non bâti, le Conseil Général mettra en place un observatoire du foncier à l'échelle départementale.

1.2. Deuxième axe : l'aide à la maîtrise foncière des collectivités

Afin de parfaire l'intervention foncière du Conseil Général auprès des collectivités, il est proposé d'accompagner les communes et les communautés de communes qui souhaitent acquérir des terrains ou immeubles pour la construction de logements sociaux (terrains urbanisables ou réserves foncières), pour la réalisation d'équipements publics ou pour aménager des zones d'activités d'intérêt départemental ou de proximité.

1.3. Troisième axe : la mise en œuvre d'un EPFL

Le Conseil Général souhaite structurer à l'échelle de son territoire un établissement public foncier local (EPFL) chargé de la mise en œuvre de la stratégie foncière adaptée à la Gironde.

La création de cet EPFL dotera notre département des moyens d'intervention efficaces au service des projets locaux de développement en assurant, pour une durée définie au préalable, le portage foncier de terrains pour le compte de ses membres.

En 2007, le Conseil Général assurera la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité visant à déterminer les conditions de création et de fonctionnement de l'établissement public foncier local et à s'assurer de la viabilité du projet.

La mise en œuvre de l'observatoire foncier et de l'EPFL sont deux actions inscrites au programme 2007- 2008 de l'Agenda 21.

Pour la mise en œuvre des opérations liées à la Politique Foncière, Monsieur le Président vous propose d'inscrire au budget primitif : 4 900 000 € en AP et 3 540 736 € en CP pour les dépenses et 690 000 € de recettes.

Rapporteur Philippe PLISSON :

2. LA POLITIQUE D'URBANISME EVOLUERA EGALEMENT EN 2007 AU SOUTIEN DE L'ETABLISSEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME A LA CONSTITUTION D'UN SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIALE

La politique d'aménagement du territoire du Conseil Général s'appuie sur une implication concrète dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Les aides à l'urbanisme comprennent, en investissement, essentiellement l'aide aux SCOT de pays, une participation au fonctionnement du SYSDAU, du CAUE, et de plus désormais un soutien en ingénierie qui

consistera à apporter un soutien méthodologique et réglementaire aux territoires s'engageant dans la réalisation de documents d'urbanisme.

Par ailleurs, afin de favoriser l'intégration de sa politique territoriale le Conseil Général développe un Système d'Information Territoriale, qui assurera une mission transversale d'information et d'analyse à destination des services et des partenaires extérieurs. Il met en place un centre de ressources et d'informations territoriales pour répondre, au travers d'analyses et de réflexions, aux besoins d'évolution et de consolidation des politiques publiques territoriales. Inscrit dans le programme d'action de l'Agenda 21, cet outil de veille stratégique et d'aide à la décision servira les attentes du Conseil Général et pourra être déployé sur les territoires girondins.

Pour ces actions, les crédits s'élèvent à 155 000€ en AP et 1 724 500€ en CP pour les dépenses et 1 300 000€ en recettes.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose :

- d'approuver les orientations et interventions qui sont proposées au titre de nos politiques départementales d'action foncière, et d'urbanisme ;
- d'adopter pour la mise en œuvre de ces projets, les crédits inscrits au budget primitif 2007 qui s'élèveront globalement à 5 015 000 € en AP et 5 265 236.86 € en CP en dépenses et 1 990 000 €.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Nicolas FLORIAN :

On avait voté la délibération passant commande pour l'étude de faisabilité de l'établissement public foncier, nous sommes toujours dans cet état d'esprit et nous attendons

de voir les résultats. Autant sur d'autres bancs, il m'est arrivé de me prononcer contre la création de ce type d'établissement, je pense à la CUB, c'est un problème d'échelle, autant sur le Département nous y voyons une opportunité qu'il ne faut pas louper. Toutefois il faudra être prudent sur ce qui pourrait être une fiscalité additionnelle si le choix était fait de financement d'un établissement public foncier. Voilà, donc on attend avec impatience l'étude de faisabilité, en espérant que cela ne dure pas les douze mois prévus de l'année 2007, mais que l'on puisse l'avoir le plus rapidement possible parce que les enjeux sont pour demain.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE EN FAVEUR DU TOURISME

Rapporteur : Philippe DORTHE

Mesdames, Messieurs,

La politique du Conseil Général en faveur du tourisme traduit notre volonté d'aménager le département, de réduire les disparités entre les territoires, de valoriser les richesses du patrimoine girondin. Elle s'appuie sur le schéma d'aménagement touristique adopté en décembre 2002, dont la refonte nous est proposée par ailleurs.

I - L'ITINERANCE

C'est un élément clé du tourisme de proximité, dont le schéma départemental du tourisme a fait une de ses priorités. Ces dispositifs permettent de relier les territoires girondins et de les structurer en valorisant les multiples richesses (naturelles, culturelles...) de leur patrimoine. Ils s'appuient sur le Plan Départemental de randonnées, les pistes cyclables, le tourisme fluvial et la signalisation touristique.

Pour ce programme lié à l'itinérance, figurent au projet de budget 955 000 € en AP/AE et 1 017 935,40 € en CP.

II - LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Afin d'offrir aux touristes des conditions d'accueil de qualité susceptibles de répondre à leurs attentes, le Conseil Général intervient pour aider à la réalisation :

- d'équipements d'accueil touristique : aires et locaux d'accueil, haltes camping- cars, bases de loisirs,...
- d'hébergements touristiques : gîtes ruraux, gîtes d'étapes et de séjour, chambres d'hôtes, petits hôtels ruraux de moins de 30 chambres après travaux, hébergements de plein air pour lesquels le Département veillera à l'approche qualitative, environnementale et architecturale des projets.

Pour la mise en œuvre de ce programme 686.000 € en AP et 720.850,22€ en CP ont été prévus.

III - LE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES A VOCATION TOURISTIQUE

A ce titre, le Conseil Général souhaite affirmer le rôle du Comité Départemental du Tourisme, dont les missions sont structurées autour de six actions : Marketing/Promotion, Communication/Presse, Accueil/Information, Démarche qualité, Observatoire du tourisme

/aménagement territorial/recherche/prospective, Produits – Filières.

En complément de l'aide au CDT, notre collectivité apporte son soutien financier aux principaux organismes à vocation touristique et environnementale, dont en particulier : le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, l'Union Départementale des OT/SI.

Pour faciliter le fonctionnement de ces organismes, et dans l'attente de la détermination de l'aide départementale pour 2007 par notre Commission Permanente, il nous est proposé d'autoriser le versement en début d'exercice, au vu d'un arrêté, d'un premier acompte de 80 % calculé sur la base du montant alloué en 2006.

3 457 587 € en CP sont inscrits au titre de la promotion touristique pour 2007.

IV - SYNDICATS MIXTES A VOCATION TOURISTIQUE

Le Conseil Général continue d'intervenir en faveur de certains syndicats mixtes pour des actions à vocation touristique jusqu'à leur clôture. Il s'agit des SM de Carcans, Hourtin, Lacanau et Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone Centrale de l'Estuaire (SMACE).

Au total, le montant prévu de nos participations aux actions des Syndicats Mixtes à vocation touristique s'élèvera en 2007 à 1 575 159 € en AP et 1 655 159,00 € en CP.

V – PLAGES

Le Conseil Général participe, d'une part à la création et l'entretien des plans-plages qui permettent de concilier accueil et sécurité des touristes et environnement sur le littoral aquitain.

Il nous est proposé, d'autre part, de continuer à financer le nettoyage des plages réalisé par les communes ou groupements de communes au taux de 80 % pour le nettoyage manuel, et de 50 % pour le nettoyage mécanique. Le nettoyage mécanique intercommunal bénéficie cependant d'une aide complémentaire de 10 % : son taux passe à 60 %. Les dépenses, au prorata du linéaire nettoyé, sont plafonnées à 4000 €/km, quel que soit le mode de nettoyage pratiqué.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes s'élèvent à 25 000 € en AP 1 095 000 € en CP.

VI - L'ANIMATION DES ESPACES NATURELS

La politique départementale de promotion de l'éco-citoyenneté repose sur un programme développant trois volets : les "Billets courant vert", les Clubs environnements "CLE 33", le programme "grand public". Les crédits nécessaires à cette opération s'élèvent à 597 000 € en CP.

En conclusion, Monsieur le Président nous propose d'homologuer l'inscription de 3 241 159 € en AP et de 8 543 532.62 € en CP pour la mise en oeuvre de notre politique en faveur du tourisme girondin.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ELABORATION D'UN NOUVEAU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Philippe DORTHE

Mesdames, Messieurs,

La politique actuelle du Conseil Général en faveur du tourisme s'appuie sur le schéma d'aménagement touristique adopté par notre assemblée en décembre 2002. Un certain nombre de réalisations prévues ont été mises en œuvre, notamment en matière d'itinérance avec l'extension du réseau des chemins de randonnée et des pistes cyclables, mais également en matière de communication avec la mise en œuvre de Sirtaqui (base de données touristiques régionale) et des éditions qualitatives. Ce schéma a permis également de renforcer le rôle du CDT. Il est nécessaire, à présent, de l'adapter aux mutations importantes que connaît ce domaine.

Ce nouveau schéma est ainsi rendu indispensable par l'évolution rapide du secteur et des comportements des clientèles touristiques. Elle nécessite une réorientation de notre politique, particulièrement en matière de production touristique et de commercialisation. Les autres raisons sont en partie d'ordre interne, comme la clarification des niveaux d'action entre notre institution et le CDT, ou la mise en lien de l'ensemble de nos politiques (sport, social, culture, handicap...).

Le tourisme représente 8.5 % du PIB du Département, ses retombées économiques directes sont estimées à 1 milliard d'euros. Il génère 17 600 emplois à l'année et 5000 emplois saisonniers. C'est également un complément d'activité et une source de diversification pour les activités rurales telles que la viticulture et l'agriculture. Il connaît cependant de graves difficultés et doit faire face à une demande qui évolue sans cesse, qui s'affaiblit en raison de la conjoncture et de la concurrence, mais également à la raréfaction des financements publics de l'Europe et de l'Etat. La position de la Gironde sur les marchés touristiques nationaux diminue, 5^{ème} en 2001 en nombre de séjours, le département occupe à présent la 8^{ème} place.

Au vu de ce bilan, un nouveau schéma sera présenté à l'Assemblée Plénière de décembre 2007, pour couvrir la période 2008-2013. Son intitulé sera étendu à la notion de développement afin d'affirmer la volonté du Département d'engager une politique volontariste, au travers de l'enjeu touristique, pour un développement économique, social, territorial durable et ne privilégiera plus uniquement la notion d'"aménagement". Ce document aura pour ambition de créer une destination touristique "Gironde" et d'élaborer un schéma concerté et partenarial. Il déclinera les orientations suivantes.

*** CREER LES CONDITIONS D'UNE DESTINATION TOURISTIQUE**

- En renonçant à une approche sectorielle afin d'assurer un aménagement équilibré des territoires

Les atouts identitaires du Département valorisent la notion au sens large du tourisme "nature" autour des espaces naturels, du tourisme vitivinicole, de l'agritourisme, du tourisme rural, de l'itinérance et de la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et culturel. Cette signature de la Gironde peut être l'élément fédérateur des politiques touristiques des territoires.

- En intégrant la nécessité d'une politique forte de communication

La Gironde n'est pas une destination touristique à part entière, elle n'est pas identifiée comme un lieu de vacances, elle a un déficit d'image. La perte de parts de marché relatives sur le plan national, sans enregistrer pour autant une baisse de sa fréquentation, témoigne d'un manque de compétitivité par rapport aux autres destinations concurrentes qui ont adopté une communication touristique de notoriété. Des investissements importants dans une communication autour de concepts forts et originaux sont indispensables.

*** PROPOSER UN SCHEMA CONCERTÉ ET PARTENARIAL**

Il s'agit d'associer à son élaboration les acteurs du tourisme, seul moyen efficace de créer un dynamisme partagé dans sa mise en œuvre.

- En affirmant un engagement transversal pour la collectivité

Le schéma sera élaboré en lien étroit avec le Comité Départemental du Tourisme, avec tous les services départementaux oeuvrant dans les domaines culturel, environnemental et touristique et de la communication qui est au cœur des priorités de ce nouveau schéma. Il conviendra également d'y associer le secteur de l'économie- les infrastructures-la jeunesse, l'éducation et le sport ainsi que la solidarité particulièrement concernée par la notion de tourisme solidaire.

- En proposant aux partenaires un Agenda 21 du tourisme girondin

Sous forme d'une charte, qui intégrera la préservation et la valorisation des ressources naturelles, le développement d'un tourisme avant et après saison et une vigilance particulière sur les impacts.

Ce schéma sera décliné autour de quatre orientations stratégiques, qui feront l'objet d'une programmation technique et financière sur six ans :

- Orientation 1 : Communication et promotion

Il s'agit de la création d'une destination touristique par une communication de notoriété, mais également du développement de l'e-tourisme et de l'e-commerce, avec pour objectif de renforcer la compétitivité du Département.

- Orientation 2 : Aménagements et équipements

Domaine d'intervention majeur du Département en matière touristique, l'enjeu est la prise en compte de la dimension paysagère, mais également de la prospective pour un aménagement cohérent des territoires.

- Orientation 3 : Organisation touristique et soutien aux acteurs

Cette orientation concerne les problématiques de qualification et de professionnalisation des acteurs du tourisme, et notamment de la rationalisation de l'organisation touristique (offices de tourisme et syndicats d'initiative). Elle concerne également la qualification des prestataires (hébergeurs, prestataires des activités de loisirs, les voyagistes...).

- Orientation 4 : Evaluation et observatoire

Il s'agit de bien appréhender le secteur touristique et ses évolutions par l'amélioration des modalités de collecte des données, et également d'anticiper, par la mise en oeuvre d'un système de veille, une approche prospective en lien avec la Région.

Au vu des orientations de ce schéma, il nous est demandé d'en valider les principes généraux, tels qu'ils viennent d'être présentés.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

*Intervention du Vice-Président chargé du Développement Social,
de l'Insertion et du Logement*

Gilles SAVARY :

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir un peu bousculé l'ordre de passage des rapports, et je vous prie de m'en excuser auprès de mes collègues, parce que je suis demain à Bruxelles. Je devais y être ce matin, mais le brouillard a fait que je n'ai été qu'à Lyon puis à Orly. Je suis de retour ici. Cela me permet de présenter ce dossier, d'autant plus que Christian Mur a quelques problèmes de santé, et qu'il n'est pas là pour rapporter sur sa commission, donc il m'a demandé de faire un solo sur cette politique de l'habitat.

Mes chers collègues, c'est l'épilogue, je l'espère heureux, en terme de vote et plus encore en terme de réalisation de la fâcheuse affaire de l'année dernière. Monsieur le Préfet du Département avait refusé la délégation des aides à la pierre au Conseil Général de la Gironde, sans que l'on en connaisse encore les motifs, demeurés à jamais mystérieux.

Cela a eu deux avantages. Le premier est que Monsieur le Préfet n'a pas réalisé, loin de là, ses objectifs, et donc nous n'en serons pas le moins du monde complices. Et donc la piètre réalisation du programme qui était prévu l'année prochaine ne sera pas à imputer au Conseil Général puisque le préfet a préféré fonctionner seul, et on peut lui accorder notre reconnaissance du premier résultat de son refus de l'an dernier. Le second est que finalement nous avons décidé de fonctionner de nos propres ailes. Et quand je dis de nos propres ailes, ce n'est pas tout à fait vrai, puisque le président du Conseil Général, Philippe Madrelle, voulant, à la suite des lois de décentralisation, s'engager dans une politique de l'habitat et du logement en Gironde exemplaire, avait mis en place un comité girondin de l'habitat qui réunissait dans cet hémicycle, et que l'on a réuni deux fois, l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement. Quand je dis l'ensemble, les maires étant représentés au niveau des communautés de communes, car nous ne pouvions pas avoir les 542 maires de Gironde dans cet hémicycle, et Dieu sait si les maires sont importants. Mais tout le monde y participait, y compris l'Etat que nous avons convié, l'ensemble des bailleurs sociaux, les associations, le FSL, le PACT, la ville. Bref tout ce que le Département compte de responsables en matière de logement. C'est donc l'issue de ce travail concerté, approuvé d'ailleurs à l'unanimité par le comité girondin de l'habitat, que nous vous présentons aujourd'hui pour mettre en place une politique qui probablement a vocation à durer un certain temps, car elle produira ses effets, non pas demain matin mais dans la durée.

De quoi s'agit il ? Essayons d'être simple. Il s'agit d'abord d'un constat. En Gironde, comme partout ailleurs en France, la situation du logement est paradoxale. Elle est très tendue, mais elle est paradoxale. Pourquoi ? Parce qu'il est indéniable qu'optiquement Jean-Louis Borloo réussit sa politique. La production de logements augmente considérablement en France, c'est le résultat optique. En Gironde en particulier, nous produisons 8500 logements nouveaux en moyenne par an entre 2000 et 2004 ; nous en avons produit 14 200 en 2005. Donc la production de logement augmente. C'est également vrai pour la France, 180 000 dans les années 2000 à 2002, autour de 320 à 330 000 l'année dernière. Donc une production qui est suractivée. Je vous parle de la production, pas de la production nette, car il y a aussi des opérations de démolition qui concernent notre Département, mais pas simplement notre Département. Donc ce n'est pas de la production nette, mais c'est quand même une production très soutenue.

Pour autant, nous le voyons bien, nous élus dans nos permanences, de plus en plus de gens sont en difficulté. Nous le voyons d'ailleurs dans les rues, dans les foyers, il y a aujourd'hui un décrochage social tout à fait considérable en matière de logement. Je peux vous dire que les aides du FSL se portent bien, les impayés d'énergie, d'eau, les garanties, tout cela est de l'ordre de 4 à 5000 interventions en garantie par an en Gironde, il s'agit de ménages, et à peu près 14 à 15000 interventions d'impayés d'eau et d'électricité. Il s'agit aussi de ménages et pas d'individus, donc cela vous donne l'ampleur du problème.

En réalité, dans le même temps où nous produisons plus de logement, il y a 47 500 ménages qui sont demandeurs de logement HLM aujourd'hui, et nous en attribuons 7000 par an. Voyez à peu près le nombre d'années. Nous sommes sur une file d'attente de six à sept ans pour celui qui demande un logement HLM en Gironde.

Un autre fait nouveau, très intéressant, 36 % des demandeurs sont hors CUB. Cela intéresse de près la politique départementale, alors que 78 % des logements locatifs conventionnés sont dans la CUB. Donc une offre importante dans la CUB, et maintenant une demande importante hors CUB, moins importante que dans la CUB, mais elle est très importante puisque c'est 36 %. Cela veut dire qu'il y a un effort spécifique à faire en dehors de la CUB, et tous les élus locaux qui sont ici savent bien que de plus en plus, pas tout à fait encore, la problématique rurale devient une problématique similaire mais beaucoup moins contrôlée encore, beaucoup moins maîtrisée, à la problématique urbaine.

J'ajoute qu'il y a un phénomène que l'on néglige très fréquemment, très souvent, c'est que nous sommes un Département très attractif, c'est-à-dire en augmentation démographique nette régulière, c'est-à-dire 15 000 habitants supplémentaires par an depuis 1999. Chaque année on crée une ville de 15 000 habitants en Gironde. Ce qui doit nous amener d'ailleurs à relativiser parfois le ressenti que l'on a, car je le suis de très près et c'est un préjugé. D'ailleurs certains partis politiques en font des campagnes déshonorantes. Souvent dans les communes de la périphérie on dit : "les gens viennent de la CUB habiter chez nous !" Cela n'est pas simplement les gens qui viennent de la CUB, il y en a, mais il y a 15 000 personnes en supplément chaque année dans le Département. Depuis 1999, vous voyez ce que cela donne, cela fait sept ans, cela fait près de 100 000 habitants qui sont arrivés, supplémentaires nets en si peu de temps. Donc il n'y a pas simplement des transferts de populations, il y a des arrivées nouvelles de populations. Donc il faut faire face à ce phénomène.

La politique du Département, aujourd'hui, est très clairement d'encourager à la production de logements sociaux sous toute leur modalité dans le Département de la Gironde, et en particulier dans les zones non agglomérées, et j'y reviendrai, car nous intervenons naturellement beaucoup sur la CUB. Elle est surtout, et c'est ce qui est novateur, de travailler si possible très précisément à ce décrochage social, c'est-à-dire à cette difficulté d'accès ou de maintien dans le logement.

Pourquoi est-ce que la production est soutenue et qu'il y a tant de files d'attente ? Parce que la production n'est pas adaptée aux besoins des gens qui décrochent. Il y a 48 000 titulaires de minimas sociaux en Gironde. Je parle des titulaires de minimas sociaux, pas simplement le RMI qui fait 31 300. 48 000 c'est quand on y ajoute l'Allocation Handicapée et l'Allocation Parent Isolé, puisqu'il y a trois minimas sociaux dans ce pays. Cela fait, on l'a déjà dit ici, plus d'une ville de Mérignac qui ne vit que de l'assistance publique de bas de gamme,

de minimum vital, en dessous du seuil de pauvreté. C'est là qu'il faut faire un effort, ou bien demain nous aurons du monde dans la rue. Et certaines villes très exposées connaissent le sujet, en particulier la ville centre de Bordeaux, parce que tout s'y concentre naturellement. C'est souvent dans les villes centres, et j'étais à Paris encore l'autre jour, optiquement dans des villes riches des gens dorment dans la rue. On bute sur des gens qui sont sous des cartons. Cela commence à devenir très pénible pour un pays aussi riche que le nôtre, que d'avoir des rues transformées parfois en trottoir de Calcutta, même si cela n'a pas encore tout à fait la même ampleur.

Donc voilà quelle est notre politique : aider à produire, mobiliser le Département et ses territoires pour produire plus de logement social, et coupler à la fois des aides au logement et des aides aux personnes pour éviter qu'il y ait quelqu'un qui soit à la traîne et qui n'ait pas de logement. Car quand on n'a pas de logement le dévissage est total et, en dehors de la compassion qui peut nous animer, parce que nous sommes des êtres sociaux, et certains en ont ici la sensibilité, tout le monde d'ailleurs je l'espère, cela coûte très cher. Une famille à la rue est une famille dont les enfants se déstructurent, dont la scolarisation est erratique, dont la santé se dégrade, et qui accumule les problèmes et les sollicitations auprès de la collectivité publique.

Donc mes chers collègues, un effort sans précédent qui va m'amener à remercier vraiment les services du Département. A travers eux Gérard Marty, mais également les services du Département qui en un an ont fait un travail tout à fait considérable. Je remercie également l'ensemble de la communauté girondine du logement, puisque nous avons obtenu ce qui sera des novations pratiquement au niveau national ; une ou deux mesures sont sans précédent. Je remercie aussi mes collègues, en particulier Yves Lecaudey, puisqu'il y a une augmentation du budget considérable et qui sera sollicitée de notre assemblée tout à l'heure.

Vous avez trois documents, le rapport, je ne vais pas tous vous les lire aujourd'hui mais je les signale, le schéma départemental de l'habitat durable, c'est-à-dire que l'on a fait faire par le comité girondin de l'habitat une sorte de schéma directeur - état des lieux et schéma directeur -, et le troisième rapport, à partir de la page 576, c'est un vade-mecum des aides ; très précisément qui a droit à quoi, à la virgule près, à l'euro près.

Le rapport général maintenant. Notre politique est une politique du logement pour tous, parce qu'elle veille à la mixité de l'habitat. Il ne s'agit pas de renouveler ce qui avait pu être fait dans l'urgence dans les années soixante - c'était à l'époque un progrès - concentrer tout le monde au même endroit. Il faut profiter de tous les programmes de logements sociaux pour y mettre un certain pourcentage de gens qui ont décroché à côté de gens qui sont de classe moyenne. C'est ni vu ni connu, cela a fait la preuve que cela marchait beaucoup mieux. Et il ne s'agit pas en plus de mettre parmi ces quatre à cinq logements parmi vingt, on y reviendra, le fait qu'il y a là des gens qui étaient en difficulté. Il s'agit d'assurer la mixité sociale. Donc toute la philosophie est là. Quand je dis HLM, 70 % des girondins aujourd'hui peuvent accéder aux logements conventionnés. Les normes HLM font qu'aujourd'hui elles ne traitent plus des gens en très grande difficulté, elles traitent de l'immense majorité de la population. Peut-être faudra-t-il les revoir un jour pour les cibler un peu plus sur les gens qui sont en très grande difficulté. Mais c'est vous et moi, qui pouvons aborder un logement dit HLM. J'ajoute aujourd'hui que leur qualité de construction est supérieure en moyenne à la promotion immobilière de masse. En d'autres termes, ce qui est fait aujourd'hui par Aquitanis, Domofrance, Gironde Habitat, et tous les autres, c'est de bien meilleure qualité en matière de

confort, de standard énergétique, même de conception, de look, que ce qu'a fait le "De Robien" au cours de ces dernières années et qui va amener les maires à avoir de très grandes difficultés dans quelques temps avec un habitat privé probablement très dégradé.

La réalité pour nous est de savoir comment on agit pour faire de l'habitat mixte. Le cadre réglementaire, vous le connaissez. Il y a eu beaucoup de lois : lois de décentralisation du 13 août 2004, loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Loi, enfin, engagement national pour le logement du 13 juillet 2006, qui nous assigne en particulier comme obligation la gestion du fonds de solidarité logement, ce sont nos obligations, il est maintenant départementalisé. C'est un outil lourd puisque c'est un outil qui a à peu près 9 M€ de budget, dont 6 M€ assurés par le Département. Deuxième obligation, le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, en cours de révision, qui fera l'objet d'une délibération, je l'espère, dans un an. Le précédent a été prorogé avec ses mesures précédentes. Troisièmement, en copilotage avec le préfet, d'ailleurs le PDLPD c'est pareil, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui chemine comme un tortillard, et pas de façon très audacieuse en Gironde. Nous avons beaucoup de retard, alors que l'on a malheureusement un carrefour migratoire, qui n'est pas seulement celui des volatiles, qui est aussi celui des gens du voyage où ils passent beaucoup, que ce soit sur les grands voyages ou sur les petits séjours.

Qu'y a-t-il de nouveau ? Nous avons mis en place une instance de consultation auprès du Président, le comité girondin de l'habitat qui a remarquablement fonctionné. Et chers collègues, si vous avez besoin de données, il y a une production dans les groupes de travail tout à fait remarquable, et elle vous est naturellement accessible. Deuxième chose, nous avons souhaité qu'il y ait une sorte de schéma directeur du logement, c'est le schéma départemental de l'habitat durable, vous l'avez ici, il y a tous les chiffres. Nous avons finalement renoncé à avoir une politique zonée ; c'était un peu ce que souhaitaient les services, qu'on ne fasse plus d'effort à tel endroit ou ailleurs. Nous avons dit qu'on est tellement en difficulté, en retard, qu'il ne faut décourager aucun maire de faire. Donc on ne va pas dire qu'on fait plus à tel endroit parce que les autres en prendraient prétexte pour faire moins ; et peut-être que certains ne feraient pas plus.

Puis, nous allons contractualiser avec les opérateurs, tout à fait nouveau, dans une espèce de sorte de programme patrimonial. Il y aura un contrat de trois ans avec chacun des opérateurs, et au titre desquels, Aquitanis, Domofrance, s'engagent à nous concerter annuellement avant chaque programme pour leur programme, et dans chaque programme le Département accepte la garantie et subventionne, sous réserve que 20 % des logements de chaque programme nouveau soient négociés avec l'opérateur, pour savoir si on fait du logement très peu cher, du logement familial ou du logement handicapé. 20 % des logements de chaque programme seront des logements adaptés à la demande, telle qu'on la connaît dans le secteur. On essaiera soit de faire baisser les loyers par notre subvention, soit on fera par exemple, un T6 ou un T7 parce qu'on a identifié une famille qui a du mal à se loger et qui ne trouve pas dans le parc générique. Donc mieux adapter les logements aux besoins des populations sur chacun des territoires.

Autre type de contractualisation, nous allons faire rentrer dans les contrats de développement durable, qui ont été mis en place par Philippe Plisson, le volet habitat. En particulier, nous demandons à ce que les communautés de communes se dotent d'un PLH, d'ici le 1er juillet 2009. A partir de cette date, les contrats de développement durable devront

avoir impérativement un volet habitat, autrement il sera difficile de signer des contrats de développement durable. Donc nous encourageons tous les territoires à faire leur introspection, à réfléchir au niveau intercommunal, même s'ils le font avec le Pays. Le Pays peut être la structure d'étude, mais il faut que chacune des communautés de communes soit engagée au 1er janvier 2009 dans une démarche PLH. Pourquoi le 1er janvier 2009 ? C'est une coïncidence. Il faut laisser les conseils municipaux nouveaux se réélire pour ceux qui n'auraient pas engagé une démarche PLH, pour qu'ils aient le temps de faire leur PLH après l'élection de mars 2008. Et je me suis aperçu que dans la loi "engagement national sur le logement", c'est à peu près la même date, le 16 juillet, que la loi assigne aux territoires pour se doter d'un PLH de façon obligatoire. Donc nous rejoignons la loi sans le savoir.

Enfin les communes qui feront un effort de logement social, fut-il faible, parce que toutes n'ont pas la même capacité – on ne va pas demander à Castelmoron d'Albret de faire vingt-cinq logements sur ces trois hectares, sauf à faire une tour -, mais cela peut être la rénovation dans un bâti existant. Celles-ci seront prioritaires sur les aides par ailleurs du Conseil Général, l'assainissement ou autres, en particulier les communes qui auront fait un effort important parce qu'elles auront besoin de ces crédits : agrandir les murs de l'école, faire un peu de voirie ; bref à travers tous les fonds que gère Bernard Dussaut.

Contractualisation, et là je vous dois une explication, et après je vous parlerai du fonds des politiques. Nous avons travaillé avec la CUB. Elle a les aides à la pierre, elle a décidé d'aider massivement les bailleurs sociaux, à la fois dans les opérations reconstruction-démolition, mais aussi dans les opérations de production de logements sociaux nouveaux. Sa subvention au PLUS va monter jusqu'à 12 000 €, ce qui est tout à fait considérable.

Après un travail de concertation avec la CUB, et surtout curieusement ce sont les bailleurs sociaux qui nous l'ont dit : "sur les PLUS - c'est le social intermédiaire -, on n'a pas besoin de plus d'argent en CUB", nous ne financerons plus les PLUS dans la CUB. Par contre, nous finançons dans la CUB tout ce qui est très social et qui n'est pas de nos compétences : les PLAI qui se traduisent par un certain nombre de foyers : foyers d'urgence, foyers de jeunes travailleurs, foyers Sonacotra, mais aussi logements très sociaux dans les opérations de reconstruction et démolition. Cela c'est sur tout le Département. Donc le socle très social de nos interventions, les outils très sociaux FSL, plan départemental de logement des plus défavorisés, intervention sur le parc privé à travers le programme social thématique, médiation locative à laquelle la CUB n'a pas voulu contribuer ni la mairie de Bordeaux. PLAI, logement d'urgence, tout ceci est financé sur tout le Département mais on sait bien, ALT également, que ce sera plutôt sur la CUB. Par contre, pour ce qui est de la production nouvelle de logements neufs de type social intermédiaire, les PLUS, là nous interviendrons uniquement dans le reste du Département. Cette affaire a été bien calibrée avec la CUB, du fait que les bailleurs sociaux nous ont dit qu'ils n'avaient pas de problème de financement dans la CUB. En réalité la politique que la CUB avait mis en place les comblait ; donc nous n'avons aucune raison d'aller surfinancer la production de logements sociaux communautaires. Nous ne sommes pas là pour faire du cash-flow des bailleurs sociaux, mais pour produire un logement supplémentaire à chaque fois qu'on met une subvention.

Je vais maintenant brièvement vous exposer les quinze mesures nouvelles.

La première est d'activer nos garanties d'emprunt. Il n'y a pas de garantie et pas de subvention associée au PLUS en particulier ou au PLAI, s'il n'y a pas discussion sur le

programme. On discute les programmes en fonction des besoins identifiés, plutôt que d'avoir les deux manettes de la machine à sous, qui étaient jusqu'à présent celles du Département : dès qu'un bailleur social lançait un programme, il passait à la DDE et la DDE nous envoyait l'addition, et il y avait une manette pour les subventions, et une pour la garantie, c'était obligatoire et aveugle. Maintenant le Département regarde en fonction de ce qu'il aura identifié sur les territoires comme besoin.

Deuxième mesure, c'est ce qu'on appelle les logements adaptés départementaux. 20 % de logement de chaque programme qui sont la contrepartie de notre intervention nous sont réservés en attribution départementale pendant 25 ans, même s'il y a une mutation dans le logement. C'est-à-dire que pendant 25 ans on interrogera le Département pour savoir qui on met dedans. C'est un point qui a fait l'objet de beaucoup de polémiques utiles, c'est-à-dire que les maires ne souhaitent pas être absents des commissions d'attribution, y compris quand c'est sur des contreparties départementales, parce que pour la première fois nous demandons des contreparties à notre action, en terme de politique d'habitat. Nous n'avions pas besoin de le faire jusqu'à présent peut-être, on incitait à la production. Mais comme on a une volonté d'ajustement à des populations particulières, on est obligé de regarder. Et donc il y a dans ce rapport l'engagement que ces commissions d'attribution se feront en présence du maire et du bailleur social. Je dois dire d'ailleurs qu'actuellement les bailleurs sociaux ont des commissions d'attribution avec les maires, s'ils veulent tout simplement y inviter le conseiller général pour que l'on discute, nous serons prêts à nous y rendre. Notre souci est de ne rien faire qui soit hostile aux maires, car in fine dans ce pays celui qui a le pouvoir en matière de logement c'est le maire. Un maire qui ne veut pas, il ne fait pas, aussi petit soit-il. Et donc la réussite d'une telle politique ne passe que par un travail de mobilisation des maires et des territoires.

Autre mesure, le soutien à la maîtrise foncière. On a un budget de 700 000 € et Jean Touzeau, qui fait un travail remarquable, met en place ce qui préfigure un établissement public foncier local. Il vous a exposé les choses. Vous verrez dans les fiches, il y a des interventions foncières. Nous aidons les maires à subventionner ou nous subventionnons le foncier qui est mis à disposition par les communes, pour faire en sorte que l'assiette foncière soit moins importante pour les bailleurs sociaux.

Autre disposition : un soutien à l'acquisition amélioration, à travers les dispositifs en place. En particulier nous encourageons les communes à intervenir sur leur bâti ancien, le plus possible, et les bailleurs sociaux se sont montrés intéressés à éventuellement être plus près des communes pour acheter des logements vides dans les cœurs de villages, éventuellement en voie d'abandon, les retaper et en faire du logement social. Dès lors que ce sera sous maîtrise d'ouvrage communale, il y a toujours les PALULOS qui interviennent, nous proposons en plus aux communes un service de gestion de cet habitat, dès lors qu'il y a des populations très sociales qui sont mises dedans, de façon à ce qu'ils ne soient pas en première ligne pour gérer ces difficultés.

Développer l'offre en structure d'hébergement temporaire, maisons relais et résidences sociales, ce sont des subventions aux Comités Locaux d'Aide aux Jeunes (CLAJ) pour les jeunes, subventions aux foyers de jeunes travailleurs et aux maisons relais

Développer l'offre en structure d'hébergement d'urgence. Nous avons décidé de financer l'urgence jusqu'à hauteur de 15 % du coût hors taxes. Cela jouera beaucoup sur la

ville de Bordeaux. Parce que si on ne fait pas d'effort en cette matière, cela se traduit de toute façon par des gens logés à l'hôtel. Non seulement il y a l'aspect humanitaire des choses, mais on retrouve aujourd'hui des familles entières entassées dans des petits logements, avec des loyers de 700 à 900 € que nous payons intégralement. Donc on a un intérêt à développer l'urgence. Quels sont nos objectifs de l'année prochaine ? 800 PLUS neufs et 40 PLUS acquis améliorés hors CUB, 40 PLAI dans la CUB si possible, 80 places en résidence sociale, 60 places supplémentaires en hébergement d'urgence. Ce sont les objectifs tels que négociés avec les opérateurs. Est-ce qu'on y arrivera ? Je l'espère.

Deuxième grande orientation, c'est appuyer les OPAH et les programmes d'intérêts généraux habitat, c'est-à-dire les subventionner. Nous subventionnons comme d'habitude les études d'OPAH, les études de PIG, bref, l'ensemble des opérations d'habitat dans lesquelles se lancent les communes. Nous ajoutons à cette affaire, une condition, c'est qu'elles prennent en compte les aspects isolation, notamment énergétique. Il est très important, et d'ailleurs c'est imposé aux bailleurs sociaux, de raisonner maintenant en terme de charges locatives. Car, là où les gens ont le plus de difficulté à suivre, ce n'est pas tant sur les loyers, qui restent bas dans le parc social, que sur les charges qui explosent. Plus 14 % pour le gaz l'année dernière ; un certain nombre de ménages en très grande difficulté n'y tiennent pas.

Nous intervenons toujours auprès de l'ANAH pour subventionner les logements qu'elle conventionne, c'est-à-dire qu'on met une subvention départementale supplémentaire.

Et enfin pour aider à la location du parc privé à des gens et familles en difficulté, nous proposons maintenant aux propriétaires une médiation locative, c'est-à-dire qu'on ne loue pas aux gens en difficulté directement, mais à une association qui est une émanation du PACT qui fonctionne très bien qui s'appelle le Sires. En d'autres termes, si vous êtes propriétaire privé, pour vous encourager à accepter des gens en difficulté, outre la subvention, on vous dit : "Vous ne signez pas le bail avec ces gens en difficulté, mais avec une association qui fait son affaire du loyer et de l'état des lieux." On est obligé d'en passer par là, car on s'aperçoit que maintenant de plus en plus de bailleurs privés refusent les gens en difficulté. Or, le parc public collectif n'est que 18 % de l'offre. Si le privé ne loue plus à des gens en difficulté, il y a du monde dans la rue.

J'en passe rapidement, programme de lutte contre l'habitat indigne, programme d'incitation aux économies d'eau et d'énergie dans l'habitat et dans l'habitat nouveau, participation à l'effort de réhabilitation du patrimoine social et communal, aide à la médiation locative, aide aux personnes défavorisées en difficulté d'accès ou de maintien à travers le FSL, développement de l'accueil des gens du voyage. Aide et appui aux communes en ingénierie de leur politique, c'est-à-dire que progressivement nos services vont se structurer pour pouvoir donner des conseils techniques, un peu comme une agence d'urbanisme. Revitalisation des centres bourgs, accompagnement des grands projets de renouvellement urbain, aide au logement des jeunes en difficulté.

Tout ceci, mes chers collègues, pour solliciter de votre part, et j'en termine, l'inscription d'un crédit de 10 135 000 € en A.P. contre 4 767 678 € l'année dernière. Vous entendez bien de 4,7 M€ à 10,100 M€, et en C.P. de 6,9 M€ à 13,9 M€, donc un effort sans précédent du Département de la Gironde, dont la mesure phare c'est maintenant des rapports contractuels avec les maires, avec la CUB, et surtout avec les opérateurs sociaux, les bailleurs

sociaux, dont on discute les programmes, en fonction des besoins que l'on a identifiés ; c'est aussi une façon de conditionner nos aides.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, j'espère avoir été à peu près clair sur un dossier compliqué.

M. LE PRESIDENT :

Je voudrais remercier et féliciter Gilles Savary pour le formidable travail qu'il a mené. Finalement, ce que l'on peut constater c'est que le refus par l'Etat, par le Préfet, de la délégation d'aide à la pierre, nous a fait faire un fantastique bond en avant au niveau de notre politique du logement.

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT

Rapporteur : Gilles SAVARY

Mesdames, Messieurs,

La Gironde connaît actuellement une croissance démographique significative liée à sa situation géographique privilégiée et au dynamisme de la métropole bordelaise. L'accélération très nette du rythme de construction ne permet pas toutefois de répondre efficacement aux besoins de la population. L'offre locative sociale peine à se développer alors que 70 % des girondins répondent aux critères d'éligibilité en termes de revenus. Le parc privé présente encore localement des situations d'habitat indigne inacceptables. Les structures collectives ne sont pas en mesure de jouer efficacement leur rôle d'hébergement temporaire en raison de l'absence d'offre en logement autonome.

L'ampleur de la crise conduit le Conseil Général à mettre en œuvre une politique de logement volontariste malgré le refus du Préfet de déléguer au Département la gestion des aides à la pierre. Cette politique se développe suivant trois axes : favoriser l'accès au logement pour tous, développer un partenariat renforcé avec les opérateurs du logement locatif social et les territoires, assurer une élaboration et un suivi concerté de l'action départementale. Elle s'inscrit également dans les exigences de développement durable affichées par le Conseil Général dans sa délibération du 15 décembre 2005.

Afin de construire une nouvelle dynamique de projet, le Conseil Général développe une politique contractuelle avec les opérateurs du logement social et les territoires. Des contrats triennaux permettront d'afficher les engagements de production des bailleurs et les engagements financiers de la collectivité. Les Contrats de Développement Durable comporteront impérativement un volet habitat, affirmant l'engagement des territoires dans le développement de l'offre locative conventionnée sociale et très sociale.

Le bénéfice des aides du Conseil Général sera désormais conditionné au respect d'engagements clairs, portant notamment sur le développement d'une offre locative adaptée et la mise en place d'un dispositif de réservation formalisé s'appuyant sur une gestion de proximité.

Cette politique fera l'objet d'un suivi régulier au travers des analyses annuelles de l'observatoire départemental de l'habitat. Les ajustements nécessaires seront proposés au Comité Girondin de l'Habitat.

L'engagement exceptionnel du Conseil Général se traduit tout d'abord par un dispositif innovant de soutien à la maîtrise foncière, pour lequel Monsieur le Président nous propose d'inscrire 700 000 € en autorisation de programme au budget 2007.

Le Conseil Général a ensuite considérablement réévalué son aide aux bailleurs sociaux, afin de développer l'offre locative sociale neuve et de soutenir les projets d'acquisition amélioration. Il poursuit son action de développement de l'offre d'hébergement temporaire et apporte son soutien au développement de l'offre d'hébergement d'urgence, afin de répondre aux besoins croissants. L'accroissement du budget permettra de financer 880 logements et 140 places d'hébergement en 2007.

Au-delà du développement de l'offre locative publique, le Conseil Général poursuit ses actions visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour tous, notamment au travers des dispositifs d'aide financière et d'accompagnement social mis en œuvre par le Fonds de Solidarité Logement. Il favorise la prise en compte des questions d'habitat dans la politique d'aménagement du territoire départemental, au travers d'aides financières à l'élaboration des politiques locales de l'habitat et de la construction d'outils d'observation et d'acquisition foncière.

Monsieur le Président nous propose d'inscrire un crédit global de 10 135 000€ en AP et de 13 955 654€ en CP pour l'ensemble des opérations prévues au rapport.

AVIS DE LA COMMISSION HABITAT, LOGEMENT ET PRECARITE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois, après avoir été informée par les services de l'ANAH, la commission propose de modifier les fiches du règlement relatives à :

- Etudes et suivi animation des OPAH et des PIG,
- Aides aux propriétaires bailleurs privés pour la réhabilitation et la création de logements locatifs en conventionné social dans le cadre des OPAH ou PIG,
- Aides aux propriétaires bailleurs privés pour la réhabilitation et la création de logements locatifs en conventionné très social dans le cadre du PST,
- Aides à la réhabilitation de logements ou d'immeubles de propriétaires occupants très sociaux dans le cadre du PST.

Celles-ci vont être distribuées en substitution de celles annexées au rapport.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION LE RMI ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Rapporteur : Jean-Jacques BENOIT

Mesdames, Messieurs,

La loi du 18 décembre 2003 de décentralisation du RMI a transféré au Conseil Général le financement de l'allocation et la responsabilité d'organiser le dispositif RMI. Le nombre d'entrants dans le dispositif RMI n'a cessé d'augmenter, corrélativement à la dégradation de la situation socio économique et au transfert des charges de l'Etat vers le Département.

Conformément aux orientations du PDI 2007-2013, présenté séparément, notre action en faveur de l'insertion des bénéficiaires au RMI sera orientée selon trois principes :

- **Une grande ambition : favoriser l'insertion par l'activité et l'emploi.** Permettre aux bénéficiaires du RMI d'accéder à un emploi reste l'un des axes forts de notre politique. Pour assurer de réels parcours professionnels, il nous faut associer diverses mesures allant de la formation à l'accès direct à l'emploi, en passant par les contrats aidés chez les employeurs et en mobilisant un partenariat avec les acteurs du secteur économique.

- **Une exigence : mieux accompagner les publics pour lutter contre l'exclusion.** La dimension de l'insertion sociale doit rester au centre de notre dispositif. Dans cette perspective, il est nécessaire de diversifier les prestations d'accompagnement individualisé, de renforcer le suivi des bénéficiaires du RMI par les services sociaux du Département et des communes. Par ailleurs, il faut assurer la continuité des financements individuels destinés à la concrétisation des projets d'insertion des allocataires, et de façon complémentaire aux actions engagées, cibler certains publics spécifiques qui nécessitent la mise en place d'actions adaptées à leur profil (artistes, jeunes diplômés, gens du voyage).

- **Un devoir : soutenir l'insertion sociale, une mission principale pour le Département.** Accompagner la personne et le groupe familial concerné dans l'accès aux diverses pratiques (sociales, culturelles, sportives, etc.), porter une attention particulière, notamment les problèmes de mobilité "freins à l'insertion", développer les actions d'accès aux soins...

Pour mener à bien cet accompagnement, il est nécessaire de maintenir un réseau associatif de qualité, en soutenant financièrement les associations intervenant sur le registre sanitaire et social de la grande précarité. Parallèlement, et au-delà des bénéficiaires du RMI, la Caisse d'Aide aux Personnes en Difficulté (CAPED) permet d'intervenir dans l'urgence pour soutenir des personnes en situation de précarité.

C'est un programme global de 600 000 € en AP et 151 299,67 € en CP de dépenses et 5 000 000 € en recettes que Monsieur le Président nous propose d'inscrire au Budget Primitif 2007 de notre collectivité, dans le domaine du RMI et pour la lutte contre la précarité.

AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**DISPOSITIF R.M.I.
PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION (P.D.I.)**

Rapporteur : Jean-Jacques BENOIT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation du RMI, la politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du RMI est conduite sous la responsabilité du Département et avec le concours de l'Etat, des collectivités locales et des autres partenaires départementaux, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Conformément aux orientations prises par le Conseil Départemental de l'Insertion du 9 mai 2006, il lui a été présenté le 4 décembre, qui a émis un avis favorable, un PDI pluriannuel (2007-2013) qui prend la forme d'un document d'orientation stratégique et intègre les propositions des groupes de travail multi partenariaux.

Placer ce nouveau PDI dans la même durée de programmation que le Fonds Social Européen, le FEDER et le contrat de projet Etat/Région, s'inscrit dans une logique de concentration des moyens et exige deux traductions opérationnelles : les plans d'actions annuels mobilisant nos moyens budgétaires et les programmes territoriaux d'insertion déclinant les objectifs du PDI sur les territoires et mobilisant les ressources locales.

Les objectifs de résultats de ce PDI sont ambitieux :

- atteindre et maintenir un taux de contractualisation de 75 % dont 50 % sur l'insertion professionnelle,
- réaliser 50 % de résultats positifs dans les actions tournées vers l'emploi,
- parvenir à faire sortir du RMI, tous les ans, 30 % des allocataires.

Pour les atteindre, trois axes de travail sont fixés :

- favoriser l'inclusion sociale par l'insertion par l'activité et l'emploi,
- mieux accompagner les publics pour lutter contre l'exclusion, les discriminations et promouvoir l'égalité des chances,
- soutenir l'insertion sociale.

Monsieur le Président nous soumet ce document et nous demande de l'approuver.

AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques PARIS :

Trois remarques, qui touchent à la fois le dossier précédent et celui-ci, puisque les deux abordent la question du RMI et des politiques d'insertion. La première pour dire que nous prenons au positif que ce nouveau plan départemental approfondit et enrichit les efforts en matière d'insertion sociale, car l'évaluation que l'on a pu faire depuis la restructuration de notre dispositif, c'est que bon nombre d'allocataires se sont retrouvés un peu oubliés en matière d'insertion sociale. Or, une partie importante des personnes sont dans le dispositif R.M.I. depuis plusieurs années, et il ne suffit pas de décréter leur insertion professionnelle pour qu'elles puissent se faire automatiquement. Donc la nécessité d'améliorer nos dispositifs d'insertion sociale se faisait sentir, et le plan qui nous est présenté aujourd'hui apporte un certain nombre de réponses qu'il nous faudra confronter à la réalité des questions posées.

La deuxième idée, bien entendu insertion par le travail, tout le monde partage cette idée. Cependant dans les faits, pour bon nombre d'allocataires, la sortie par le travail se fait au travers de contrat précaire, soit du temps partiel, soit des contrats très courts, y compris d'ailleurs par les plans locaux d'insertion une bonne partie des personnes sortent par des contrats de six mois et deux jours, puisque la loi oblige à six mois. Ce sont des centaines d'allocataires qui restent dans une précarité durable, j'ai envie de dire, et cela ne règle pas la question. Donc de quoi se rend-on compte à ce moment-là ? Quand une personne trouve un petit contrat, un contrat à temps partiel, elle est motivée, elle a envie de sortir de sa situation d'attente, et donc elle va se précipiter, elle va avoir même souvent l'enthousiasme comme c'est la première fois pour elle que cela se pose. Mais très vite elle va se trouver confrontée à des situations extrêmement difficiles. D'abord le travail qu'elle va trouver souvent va être l'addition d'heures de travail. Elle va faire deux, trois heures dans un coin d'une ville, puis deux, trois autres heures dans une autre ville. Donc la question de la mobilité se pose. Comment l'aider à se déplacer ? Car se déplacer à un coût, et avec un contrat précaire, un contrat à temps partiel, ces dépenses viennent grever le petit salaire qu'elle va toucher. Il y a aussi, notamment pour les personnes seules, la nécessité de faire garder un petit enfant pour aller travailler, donc des frais supplémentaires. Je pourrais énumérer encore beaucoup de choses, beaucoup de frais qui viennent s'accumuler pour ces personnes qui ont pourtant l'enthousiasme de retrouver le travail. Il me semble que nous avons à travailler sur ces questions-là, et dès qu'une personne trouve une activité qu'elle a envie de faire, nous devons avoir des dispositifs qui l'encouragent et qui lèvent les obstacles et à sa mobilité et à tous les autres problèmes qui peuvent se poser.

Enfin la troisième idée, vous avez vu que dans notre budget nous inscrivons 7 millions d'euros pour verser aux employeurs. Nous allons favoriser la baisse du coût du travail pour l'employeur pour essayer de faire que la personne trouve un contrat aidé. Il me semble que nous avons fait l'expérience depuis des années, malheureusement, que la baisse du coût du travail n'entraîne pas des créations d'emploi. Au contraire, elle habitue culturellement l'employeur à n'embaucher que des gens au coût le plus bas. Nous l'avons vu avec les aides, notamment aux exonérations de charges sociales pour les Smicards. Donc là il y a une question clé, et je mets en garde notre assemblée de ne pas se laisser entraîner dans cette facilité qui nous permettrait d'annoncer que des allocataires ont trouvé du travail en contrat

aidé, simplement parce que nous aurions donné à l'employeur de nouvelles possibilités d'embaucher à des coûts de plus en plus bas, qui ne créent pas de pouvoir d'achat, et qui finalement ne créent pas à terme d'emploi durable.

Voilà les trois idées que je voulais souligner, tout en disant que le plan départemental essaie d'améliorer le dispositif par rapport aux deux années passées.

Yves D'AMECOURT :

Je voulais simplement, parce que Jean-Jacques Paris a parlé de tous ces cas particuliers de Rmistes, signaler l'augmentation d'une population au sein des Rmistes dans la population des exploitants agricoles. Aujourd'hui 800 Rmistes dépendent du régime agricole dont 160 exploitants agricoles. Ces exploitants agricoles sont des gens qui ont un travail, qui sont insérés dans la vie locale, puisqu'ils ont une exploitation à faire tourner. Leur problème est celui du revenu minimum. Donc je souhaite que l'on essaie de réfléchir à la situation de ces personnes, qui ne sont pas en besoin d'insertion, mais qui ont besoin d'autre chose, ne serait-ce qu'au niveau du vocabulaire. Le RMI est-il bien adapté ? Est-ce que le revenu minimum d'activité ne serait pas mieux adapté ? Cela ouvre des réglementations différentes, mais nous sommes face là à une population de plus en plus importante. C'est une conséquence directe de la crise que nous vivons actuellement, et simplement je propose que l'on mette à l'étude ces cas particuliers.

Gilles SAVARY :

Très rapidement sur l'ensemble de ce qui a été dit, quelques éléments de réponse, en tant que Vice-Président chargé de cette question. Je crois que Jean-Jacques Paris, qui fait un énorme travail très précieux dans notre majorité sur ces questions-là, qu'il suit avec beaucoup d'attention, y compris sur le secteur qui est le mien, puisqu'il s'occupe de la CLI de Villenave d'Ornon-Talence, a acquis une expertise très forte et souvent très pertinente, sur laquelle il m'arrive de relancer la vigilance des services.

Sur l'insertion, je le dis haut et fort et chaque jour qui passe un peu plus. J'étais encore samedi dans des HLM en train de faire les sonnettes. J'étais vendredi matin à la commission départementale d'action sociale. La plupart des gens quand même veulent travailler. Ils n'en peuvent plus de ne pas travailler. Ce n'est pas acceptable de laisser traîner l'idée déshonorante, infamante que les Rmistes seraient des parasites sociaux. Il y a, comme dans tout système social, à commencer par celui de la Sécurité Sociale et de la santé, évidemment, des gens qui en abusent. C'est un bien petit abus, entre nous, que 400 €, mais enfin qui en abusent. Ceux là, je le dis très fortement, nous avons en place un dispositif de contrôle puissant, qui nous amène d'ailleurs en commission départementale d'aide sociale, où j'étais vendredi matin, à des dilemmes. On a des personnes à qui on demande des indus de 5 000 €, de 10 000 € parfois, parce qu'on n'avait pas bien vu la situation ou parce que la personne a trouvé du boulot et ne l'a pas signalé. Quand vous passez du RMI au SMIC et qu'on vous dit : "Vous devez 10 000 €.", cela nous pose des problèmes lourds. Parce qu'on ne peut pas penser qu'ils aient une énorme cassette chez eux. Mais l'idée générale selon laquelle les Rmistes sont des parasites est une idée qu'il faut combattre. C'est comme si on dit : "Les commerçants sont des voleurs." Tout cela n'est pas acceptable. Et en plus, ces gens souffrent pour la plupart. C'est la raison pour laquelle nous avons absolument le devoir de les mettre dans l'activité, même si elle est un peu artificielle, j'en conviens, quand nous pouvons les y mettre. Ils

préfèrent être dans une activité subventionnée et artificielle, que croupir chez eux tout seul et dévisser dans la dépression.

Et si je peux adhérer à ce que vous avez dit Jean-Jacques Paris. Il faut que l'on pense à cela, c'est un problème d'humanité, et pas seulement un problème idéologique. Idéologiquement vous avez peut-être raison, mais on ne soigne rien. Mais humainement, il vaut mieux soigner, c'est mon point de vue. C'est la raison pour laquelle on s'est lancé dans les contrats aidés. Les contrats aidés, cela a démarré très lentement, mais nous sommes presque à mille contrats d'avenir pour le Conseil Général, et autour de 490 RMA, c'est-à-dire dans le privé. Alors y a-t-il un effet d'aubaine dans le privé ? On verra au bout du compte. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est ni IBM, ni la World Compagnie qui recrutent des RMA, ce sont de toutes petites entreprises. Je veux croire que pour beaucoup d'entre elles, on se dit : "Je prends un adjoint, et si cela marche, je le garderai, ou bien je partirai à la retraite et j'aurai fait ma succession." Tout ceci sera dûment évalué. Mais ne pensez pas que l'effet d'aubaine ce sont des grandes multinationales girondines, il n'y en a pas un chez Ford, heureusement d'ailleurs, qui récupèrent des CI-RMA, c'est le petit charcutier du coin, des charpentiers, etc. Donc cela demande d'être nuancé, il ne faut pas laisser glisser l'idée selon laquelle on serait en train d'envoyer beaucoup d'argent au capitalisme vernaculaire ou cosmopolite ; ce n'est pas cela qui se passe.

Quant aux contrats d'avenir, malheureusement le passé a montré, puisqu'ils sont dans le public, que quand on ne les fait pas, ils n'existent pas. Ce n'est pas un effet d'aubaine. Combien on a vu de CEC arriver au bout et la personne partait au chômage ? On rend service aujourd'hui, c'est faible, mais à 1500 personnes qui sont pour eux dans leur tête, et pour certains qui y sont vraiment parce qu'ils ont des tâches à faire. Alors, que le monde ne soit pas parfait, je suis d'accord, mais c'est la raison pour laquelle on s'y est lancé.

Je voudrais terminer pour dire deux choses. Je souligne ce qu'a dit Jean-Jacques Benoit, et je le remercie de son appui extrêmement décisif, lui aussi. Il fait un énorme travail et il connaît très bien le sujet. D'abord c'est la convention avec l'U.D. C.C.A.S. Mais c'est un effet mécanique de la loi, puisqu'elle nous oblige à prendre en charge complètement les Rmistes. Donc partout où les CCAS - sauf en milieu très rural, parce qu'ils n'ont pas la compétence professionnelle, où là on assure complètement - prennent en charge des Rmistes, on y a intérêt. Le Département y a intérêt, cela fait plus de guichets. Beaucoup de communes vont en profiter très directement, qui demandaient des mesures d'équité.

La vraie nouvelle grande mesure, c'est le mieux disant social dans les marchés publics. Donc le Département s'y lance. Il y a beaucoup de résistance dans les services techniques, parce qu'ils disent : "Nous on est meilleur, on ne peut pas travailler avec des types qui tirent "la guibole"." J'ai vu ce qui s'est fait à Bègles, c'est beaucoup d'heures, c'est aussi donner des heures à des structures d'insertion, plutôt que de les subventionner, parce que certaines structures qui au bout du bout sont toujours en difficulté pour trouver du boulot, et bien là on leur trouve du boulot. C'est quand même mieux de leur trouver un travail sur un marché mieux disant social plutôt que de les subventionner en permanence. On les subventionnera encore, mais on les met au travail. Il y a une offre de travail. J'ai eu la révélation récemment, dans certains départements, notamment dans les Hauts de Seine ; un élu m'a dit que c'était des centaines d'emplois qui étaient créés parce que là bas il y a une telle pression des petits jeunes de banlieue qu'ils sont obligés de bouger. Et des centaines d'emplois fonctionnent du fait de la commande publique qui devient un outil de politique économique, d'emploi, c'est-à-dire

qu'on dit à la personne qu'elle construit pour nous sur notre marché public. L'ANRU le fait dans ses opérations, et dans les Hauts de Seine ils ont réussi à convaincre tous les bailleurs sociaux à faire des travaux avec une part, 5 à 10 %, du marché qui est donc consacré. Soit on recrute des gens en insertion, soit ce sont des chantiers ou des associations d'insertion qui font le travail. C'est un véritable outil. Voilà la grande nouveauté qui est proposée cette année.

Concernant les agriculteurs, j'ai demandé à regarder le phénomène. Entre nous, ce n'est pas parce que ces populations parfois ont considéré que le RMI ce n'était pas beau. C'est terrible. Il y a des tas de gens qui considèrent que le Rmiste est quelqu'un de méprisable, parce que ce n'est pas pour eux le RMI. Aujourd'hui malheureusement c'est pour tout le monde. Il y a 15 % de personnes qui ont BAC plus cinq et plus au RMI. Il y a probablement des viticulteurs qui considéraient eux aussi que le Rmiste était un fainéant. Et on ne changera pas le label pour autant, parce que c'est la loi, sauf qu'il y a actuellement un projet national, qui est le projet de Martin Hirsch, Président d'Emmaüs, qui est de transformer le RMI en espèce de salaire minimum d'activité universel. C'est-à-dire que quand on tombe en deçà on le touche, quand on remonte au dessus on ne le touche pas. C'était la vieille idée de Marc Bœuf, qu'il appelait, je crois, le revenu minimum d'existence. Les cercles philosophiques de l'époque avaient travaillé cela avec vingt ans d'avance pratiquement, et on est en train d'y arriver. Ces viticulteurs seront soulagés du label, mais pas soulagés de la réalité, parce que pour les soulager de la réalité, il faut que pour la viticulture on ait un plan à la hauteur des difficultés, et y compris un plan social s'il le faut, et aujourd'hui je ne vois pas bien comment ils s'organisent.

Stéphan DELAUX :

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différentes interventions de Gilles Savary, intéressantes, claires, documentées. Je voudrais dire qu'au titre de la ville de Bordeaux, on partage ces constats et ces analyses, qui est en tant que métropole réceptacle des gens en difficulté, migrants, errants, et qui sont confrontés à toutes les difficultés : logement, emploi et aussi troubles personnels très graves. La ville de Bordeaux est engagée dans une politique très volontariste en direction du logement, un peu sous toutes les formes. Pour reprendre quelques idées de Gilles Savary, sur le bâti ancien à travers le centre de Bordeaux, InCité, sur les opérations nouvelles, comme du côté de la gare, ou à travers des ZAC, dont on voudrait d'ailleurs l'accélération pour prendre en compte ces graves difficultés de logement.

Il en est de même pour les constats faits autour des problèmes de décrochage, comme cela a été dit, qui nous touchent à tous. Et quand on voit cela dans nos rues, nous souffrons tous. Je ne sais pas à qui Gilles Savary fait allusion quand il parle de certains partis ou de certains politiques, je ne me sens pas concerné par cela, et je pense que mes amis non plus. Nous sommes très touchés. Et ce que vous disiez par rapport à Paris est stupéfiant. La ville de Paris est de ce point de vue préoccupante.

Alors c'est vrai qu'il y a, sur le plan humain, sur le plan de notre sensibilité à tous, une communauté d'analyse, et nous avons raison d'ouvrir toutes les politiques possibles pour venir en aide aux gens qui sont en difficulté, y compris les derniers points évoqués, sur ce que peut faire la puissance publique, les collectivités locales, pour essayer de tirer de la difficulté les gens que l'on peut tirer, par un moyen ou un autre, quelles que soient les modalités que l'on retienne. Ceci dit, quand j'entends les propos de Jean-Jacques Paris, évidemment il y a aussi des divergences profondes sur les causes et sur les remèdes. Certes la puissance publique

a un rôle à jouer très important de structuration, de réflexion, d'aide, de secours aux plus faibles, mais il faut aussi consacrer notre énergie pour redonner à ce pays sa compétitivité. Il faut que nous soyons toujours très mobilisés sur la capacité du secteur privé à offrir de l'emploi, et sur la capacité de nos systèmes de formation à donner à chacun d'entre nous, des jeunes, les outils nécessaires pour trouver de l'emploi et pour se mettre en cohérence avec notre système d'offre.

La ville de Bordeaux est très concernée par tout cela et très préoccupée, très intéressée par toute les collaborations qu'elle peut engager avec le Conseil Général sur ce terrain, et je crois que le Président Philippe Madrelle va bientôt signer avec Alain Juppé des accords dans ce sens-là. Au-delà de toute la bonne volonté des uns et des autres, il faut que nous ayons une réflexion claire, par rapport aux causes et aux remèdes, et ne pas ici dans cette assemblée départementale avoir des propos hostiles vis-à-vis du secteur privé sur certains de nos bancs, parce je crois que nous avons beaucoup à attendre du secteur privé, qui doit offrir des chances à chacun, retrouver sa compétitivité. C'est sans doute dans ce sens-là que l'on a évoqué les aides au secteur privé. Si aujourd'hui nous sommes défailants, c'est parce que nous avons des défauts de compétitivité, parce que nous avons des problèmes de formation, et que nous avons un certain nombre de secteurs qui sont aujourd'hui des secteurs en développement et des secteurs demandeurs qui n'arrivent pas à pourvoir tous leurs emplois, je pense à certains métiers du bâtiment, l'hôtellerie, la restauration, les emplois tourisme. Nous avons aussi à faire une réflexion sérieuse sur les causes et les remèdes.

Pierre LOTHAIRE :

Une petite intervention pour aussi aller dans le sens de Stephan Delaux, sur ce que nous a proposé Gilles Savary, et je me permets devant cette assemblée de l'en féliciter. En tant que conseiller général d'un quartier qui n'est certainement pas dans les plus grandes difficultés, mais qui a aussi ses difficultés quotidiennes, parce que je me considère comme un élu de proximité de base, je me suis aperçu ces derniers temps, et notamment dans mes relations avec la MDSI de Caudéran qui est connue, qui est très active, que pour trouver des logements d'urgence dans des périodes difficiles, on est obligé de taper à plusieurs portes à la fois avant de trouver la vraie personne. Je me suis aperçu pour une famille dans le grand désarroi, j'ai passé des journées, notamment avec un collègue de Jean-Jacques Paris, Monsieur Vincent Maurin, on a essayé de se battre pour trouver un logement d'urgence. Je voudrais revenir sur le problème des bailleurs sociaux. Que le Conseil Général travaille avec eux, je suis d'accord, et je le souhaite ardemment. Mais ce que je voudrais des bailleurs sociaux, dans des dossiers d'urgence, c'est qu'ils nous donnent une petite lucarne d'espoir. Il n'y a rien de plus terrible, et vous le savez tous Messieurs les Maires, quand on reçoit des gens, nous sommes leur espérance.

Et aussi pour en finir concernant l'emploi privé et les sociétés privées, futurs employeurs - l'initiative de Bordeaux sur la maison de l'emploi est une très belle initiative, mais on attend qu'elle soit vraiment efficace, - parce que quand on fait balader les gens de service en service, d'ANPE en ANPE, de bureau en bureau, je le vois, parce que je fais beaucoup de permanences, comme vous certainement, c'est très difficile. On croit au Père Noël, mais on n'a pas forcément la baguette magique pour répondre à ces gens-là. Je crois qu'il faut avoir beaucoup d'humilité et d'humanité, comme le disait Gilles Savary.

Jean-Jacques BENOIT :

Un petit complément d'exemple, pour aller dans le sens de ce que disait Gilles Savary à savoir que pour une personne, quelle qu'elle soit, travailler, même si ce n'est pas très longtemps, dans la journée c'est essentiel.

Je voudrais prendre ici l'exemple des contrats d'avenir que nous avons signés avec l'Etat. Vous savez que dans le domaine de l'Education Nationale, avec les difficultés qu'il y avait dans les écoles et les collèges, pour assister notamment les directeur d'école et les principaux des collèges, ont été signés des contrats d'avenir sur l'année, et le Conseil Général avec l'Etat copilote ce dispositif qui est aujourd'hui un dispositif de contrat d'avenir. Nous avons fait une première dérogation qui était de baisser à dix mois le temps nécessaire à ce travail dans les écoles, les collèges, ainsi que les lycées. Nous avons fait une deuxième dérogation. parce qu'il y avait des personnes qui travaillaient auprès des directeurs d'école ou des principaux de collège, et qui étaient recrutées soit en novembre soit en décembre. Nous avons mis une limite à ces dérogations. Ce sont souvent des jeunes, qui travaillent auprès des directeurs d'école ou des principaux de collège. Cela les intéresse beaucoup de travailler dans ces structures-là, parce que c'est une manière de voir comment cela se passe dans les écoles, comment peut-être ils envisageront leur futur travail. Bref, ils sont là avec un salaire qui n'est pas très élevé, mais en même temps ils sont intéressés par cette activité. Nous avons mis une limite qui est de dire : "il ne faut pas que la dérogation soit inférieure à une durée de six mois". Ce qui fait que peut-être nous aurons en mars avril auprès des directeurs d'école ou des principaux, dès lors que ce jeune aura trouvé un travail, et c'est ce que l'on peut lui souhaiter de mieux, un manque pour assister au fonctionnement des écoles et des collèges. Mais en même temps, il nous semble que c'était essentiel d'aller dans ce sens. Donc, nous avons signé avec l'Etat à peu près 600 à 620 contrats d'avenir qui, je crois, apportent à ces personnes qui sont dans l'Education Nationale, une manière d'envisager l'avenir et une manière d'être aujourd'hui insérées socialement et professionnellement. Cela ne règle pas tout, parce qu'il n'y aura pas pérennité de ces contrats qui s'arrêtent en juin. Mais en même temps, il semblait intéressant et positif et utile pour ces personnes d'avoir cette intégration-là. C'est toute l'ambiguïté de ce genre de contrat aidé. D'une part une manière de s'insérer, une manière d'avoir une activité, une manière de gagner quelques sous, quand on est dans la galère ; et en même temps il n'y a pas de pérennité de l'emploi, et la question est toujours posée de recommencer à chercher du travail. Il nous a semblé, pour prendre cet exemple, que c'était une action et une activité nécessaire.

C'est le problème de savoir si aujourd'hui dans notre société, malgré les difficultés, il vaut mieux travailler ou être seulement dans un état d'assistanat. C'est un vaste débat de la société, auquel nous essayons de répondre à notre manière, en disant qu'il vaut mieux essayer de travailler lorsqu'on est dans une situation compliquée, difficile, même si au bout du compte il n'y a pas de pérennité pour ces contrats aidés ce qui posent d'autres questions.

Voilà Monsieur le Président comment nous avons essayé d'envisager cette vaste question de l'insertion professionnelle de celles et ceux qui nous demandent de travailler.

Gilles SAVARY :

Très rapidement pour rebondir sur ce qu'a dit Pierre Lothaire, sur le placement dans l'emploi par les voies ordinaires des allocataires du RMI, je trouve que le système est confus.

Je ne sais pas si la maison de l'emploi va le clarifier. Je suis de ceux qui pensent que c'est assez cosmétique les maisons de l'emploi. Quand le Préfet nous l'a proposé, on a dit que c'était une excellente idée que l'Etat se mette à faire un guichet unique de ces services, après on commencera à causer. On s'aperçoit qu'il ne le fait pas. Bon, très bien, si cela peut faire beau, une ville bien décorée, c'est mieux qu'une ville austère. Mais surtout, ce qui est préoccupant c'est qu'on ne connaît pas le parcours de l'allocataire entre les différents bureaux. Alors j'ai prescrit auprès des services, et cela va durer un an, ce que j'appelle "l'opération balise argos". On prend une cohorte de 1000 allocataires, on va regarder leur parcours. Et après on essaiera de faire le ménage, parce que nous aurons des données. J'ai l'impression que certains sont ballottés de bureau en bureau et que nous payons à tous. Nous payons l'ANPE maintenant 500 000 € par an, qui envoie aux PLIE qui nous demandent de payer. C'est-à-dire que nous payons à tous les étages, et j'ai le sentiment que c'est un flipper ; l'allocataire va de l'un à l'autre. Si on pouvait y mettre un peu d'ordre ! Il y a 1000 allocataires qui sont indexés, cela va durer un an et demi pour voir comment cela circule.

A propos de PLIE – Plan Local d'Insertion par l'Economie, je crois qu'il faut s'alarmer de voir que le Fonds Social Européen, FSE, va baisser de 37 % pour la dotation Aquitaine, sur 2006/2013. Et c'est un arbitrage du Gouvernement de la République qui a d'ailleurs piqué une partie du FSE pour financer l'AFPA et l'ANPE au niveau national. C'est la première fois qu'il le fait. C'est la raison pour laquelle il faut que vous sachiez que les six PLIE sont très préoccupés, et ils sont tous en difficulté. Raison pour laquelle il me paraît très inopportun, même si c'est avant les élections et je comprends bien que les maires y soient attachés pour faire leur campagne, que l'on crée un PLIE supplémentaire alors que les six autres ne sont plus financés, de la responsabilité de l'Etat. Je le dis ici, puisque le Préfet a décidé de valider un PLIE de convenance, qui est un PLIE politique, il doit le payer, puisqu'on pouvait tout à fait rattacher ces communes au PLIE d'à côté. Le Préfet qualifie la position des trois maires de regrettable. Moins d'argent, plus de PLIE, voyez ce que veut dire le Préfet, c'est aller chercher l'argent au Département ou à la Région. Et bien je prescris non.

Nicolas FLORIAN :

Je ne vais pas rentrer dans un débat avec Gilles Savary entre Talence et Villenave d'Ornon, je ne suis pas sûr que cela intéresse tous nos collègues. Un PLIE de convenance, il faut dire les choses, c'est celui de Gradignan Talence Villenave d'Ornon, je cite le nom des communes qui veulent constituer ce PLIE. Un PLIE de convenance, pas particulièrement. Il y a une cohérence territoriale, 90 000 habitants sur ce bassin, et les trois communes, plutôt que de se retrouver écartelées d'un côté à l'ouest, de l'autre à l'est, ont préféré se réunir. Maintenant si vous considérez que le Département ne doit pas suivre, il faudra le dire, l'écrire. Mais il y a une volonté des trois mairies de se réunir. On pousse dans ce pays à l'intercommunalité, à la réunion des collectivités, et là en l'occurrence on nous expliquerait que cela ne marcherait pas pour ces trois communes. Je trouve cela un petit peu dommage. On aura l'occasion d'en reparler, ce sera décidé dans quelques jours, avant le 31 décembre, on verra bien comment se positionneront les uns et les autres.

Gilles SAVARY :

Nicolas Florian, tout le monde a le droit d'accéder à un PLIE s'il le souhaite, mais le fait nouveau c'est qu'il y a moins 37 % de crédit d'Etat. Ce qui fait que le PLIE de Mérignac aujourd'hui doit être mis sous respiration artificielle, et nous nous ne le faisons pas. Je trouve

un peu gros qu'alors que le Préfet, pour des raisons qui lui appartiennent, tire le tapis des crédits FSE, n'assure pas et ne garantit pas les crédits d'Etat, il crée de nouveaux PLIE alors que l'on pourrait rattacher des communes comme les vôtres à des PLIE existants, sous prétexte que trois maires se roulent par terre. Parce qu'on peut très bien partir dans tous les sens. Le Préfet ne paie pas, il paie moins et il crée des PLIE. C'est le Pape ! Il fait la bénédiction, et après débrouillez-vous avec Dieu ! Et Dieu c'est nous ! C'est un peu comme la CAF et les centres sociaux aujourd'hui. Il y a ceux qui agrément et ceux qui sont priés de payer. Donc très franchement la question est là, on ne peut pas avoir une autorité préfectorale qui, au moment où il baisse les crédits, dit : "Je suis insolvable mais je vous donne l'autorisation d'y aller.". Alors évidemment, cela se reporte sur le Département et sur la Région, c'est-à-dire sur le contribuable. Ce n'est pas normal et il faut trouver d'autres solutions.

Jean-Jacques PARIS :

J'ai une proposition à faire, puisque tout le monde a l'air d'accord pour développer ces politiques d'insertion, c'est que demain nous votions ensemble une motion adressée au premier ministre, en lui demander de maintenir les moyens accordés aux PLIE, à la même hauteur au moins que l'année dernière. Et nous pourrions être d'accord à la fois les PLIE existants et le nouveau PLIE. On montrerait que l'on est attaché à développer ces politiques. Voilà la proposition que je vous fais.

Deuxième idée, le débat nous entraînerait trop loin. Pourquoi nous posons question sur les contrats aidés, notamment en direction des employeurs privés ? Parce que l'observation que l'on fait est que si nous voulons redonner à ce pays sa place économique, il faut faire en sorte que la part de la valeur ajoutée consacrée aux salaires en France grandisse, et que la part consacrée au capital se réduise. Et plus on encourage les coûts salariaux bas, plus on réduit la part qui revient aux salaires de la valeur ajoutée, et moins la France est compétitive. C'est la question qui est posée. C'est cette logique. D'ailleurs le Premier Ministre, il y a quelques jours, a organisé une grande réunion sur le pouvoir d'achat. Tout le monde est en train de constater qu'il y a un réel problème de pouvoir d'achat en France et de bas salaires. Nous sommes le pays d'Europe où les salaires sont parmi les plus bas. On ne peut pas éviter ce débat de fond pour l'année prochaine notamment.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

J'arrêterai cette séance à 19 heures pour la reprendre à 21 heures. Demain matin nous reprendrons à 9 h 30 – 9 h 45, pour terminer le budget en séance de nuit demain soir.

D'autre part, demain nous organiserons une visite rapide du chantier de l'extension de l'Hôtel du Département à 13 h 45. C'est intéressant de voir comment le chantier avance et d'avoir ainsi un certain nombre d'informations.

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA VILLE ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL (CENTRES SOCIAUX)

Rapporteur : Jean-Jacques BENOIT

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général soutient au titre de la politique la ville des actions qui concernent près de 130 000 girondins issus de 37 quartiers de l'agglomération bordelaise, dont 22 quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles. Par ailleurs, le Conseil Général conduit une politique de lutte contre les exclusions, s'appuyant en particulier sur le développement social local et ceci depuis de nombreuses années.

A partir de janvier 2007, l'Etat met en place une nouvelle génération de contrats pour la période 2007-2009, les "Contrats Urbains de Cohésion Sociale", qui font suite au Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération bordelaise, qui nécessite une adaptation de notre cadre d'intervention partenarial avec les communes comme avec les acteurs associatifs, en améliorant son implication spécifique au titre de la politique de la ville, tout en respectant les orientations et le champ des politiques dévolues au Département.

I – LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA VILLE

Le dispositif législatif mis en oeuvre conduit à un risque de dissociation entre les actions urbaines et sociales, tout en orientant massivement l'investissement sur l'urbain.

Le Conseil Général n'envisage pas de s'inscrire au sein des CUCS et propose d'élaborer un document cadre sur son action au titre de la politique de la ville, en formalisant le volet "politique de la ville et cohésion sociale" des contrats de développement durable de chacune des communes concernées, permettant ainsi une meilleure lisibilité de l'action départementale et une intervention au nom de la cohésion sociale sur des territoires ne relevant pas de la géographie prioritaire déterminée par l'Etat.

L'Etat se désengageant de l'animation locale, et celle-ci répondant à un réel besoin, le Conseil Général pourra aussi s'associer dans l'animation des réseaux relatifs à la prévention, à la médiation et à la culture avec les autres collectivités.

Bien que n'étant pas signataire des conventions de rénovation urbaine portées par l'ANRU, notre collectivité se réserve l'opportunité de soutenir des projets d'investissement structurants, dès lors qu'ils s'inscrivent dans son champ de compétences obligatoires.

La profonde mutation des modes d'intervention dans ce secteur nécessite une réflexion approfondie de nos pratiques, mais pour 2007 le Conseil Général souhaite maintenir ses interventions, et c'est ainsi qu'un effort particulier sera fait pour les actions valorisant le lien

social et la participation des habitants, les actions relatives à la parentalité, à la médiation, à l'accès aux droits et à la lutte contre les discriminations.

Dans le même temps, une démarche de réflexion et d'analyse sur les banlieues, et qui pourra être poursuivie en milieu rural, est entreprise afin de mieux comprendre leur situation, d'interroger les actions financées et de dégager des orientations politiques concourant à plus d'égalité, de justice et d'intégration. Ses conclusions participeront à la réorientation de nos interventions sur la politique de la ville, vers une meilleure lisibilité et le respect du principe d'équité territoriale

Pour la politique de la ville, 130 000 € en AP/AE et 546 000 € figurent au budget primitif.

II - LE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL (CENTRES SOCIAUX)

A ce titre, le Département apporte son soutien aux centres sociaux, équipements de proximité développant une action généraliste ouverte à tous les habitants, s'inscrivant dans le contexte social et culturel du territoire au travers de leur fonctionnement et le financement de postes de prévention. Dans le cadre de cette politique de cohésion du lien social, le Conseil Général entend conforter le rôle de ces infrastructures en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et les Collectivités Locales.

C'est donc un crédit global de 1 120 000 € en CP qui figure au projet de budget primitif 2007 pour ces deux opérations en faveur du développement social.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter les orientations présentées, ainsi que les crédits figurant au projet de budget primitif, relatifs à la politique départementale de la ville et du développement social, qui s'élèveront à 130 000 € en AP/AE et 1 666 000 € en CP en dépenses.

AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LA POLITIQUE DES PORTS DEPARTEMENTAUX

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences transférées, le Département gère 22 ports départementaux (gestion en direct ou par convention de concession). Pour répondre à ces obligations, l'action du Département se décline en quatre domaines :

- la réalisation de travaux d'investissements lourds ;
- la réalisation de travaux d'entretien sur les infrastructures, pour assurer une pérennité des ouvrages, répondre aux exigences de sécurité et de maintenance (y compris environnementales) ;
- l'aménagement foncier et la gestion des A.O.T. (Autorisations d'Occupation Temporaire) pour assurer aux professionnels la fonctionnalité de leur unité de production et permettre l'installation d'activités nouvelles sur le D.P.M. ;
- le dragage des vases portuaires.

1) Concernant les travaux d'aménagements des terrains portuaires et les travaux de maintenance, pour 2007, les priorités d'investissement pour les infrastructures portuaires font ressortir des opérations majeures pour l'ostréiculture, avec la création de réserves d'eau, et le programme de réhabilitation des quais, qu'il vous est proposé de lancer dans un cadre partenarial avec les organisations collectives professionnelles.

2) Concernant le dragage des vases portuaires, le Schéma Directeur du Traitement des Vases Portuaires (S.D.T.V.P.) a donné le cadre général qui s'impose aux gestionnaires portuaires. Signalons en 2007 la réalisation d'une opération pilotage de dragage hydraulique, menée à Gujan-Mestras, avec un encadrement scientifique qui viendra finaliser les protocoles d'exploitation et la grille d'analyses de risque établie dans le cadre du schéma directeur. Notons également le lancement de l'étude d'impact du dragage du port de La Teste.

3) Concernant les redevances domaniales, leur montant est actualisé chaque année en fonction de la fiscalité départementale. Pour 2007, je vous propose une augmentation de 4 %. Le D.P.M. a fait l'objet il y a dix ans d'un remembrement, et il nous faut tenir compte dans notre gestion de la diversité de l'occupation foncière.

Cependant, une récente crise de l'ostréiculture doit nous amener à rester vigilants sur la situation financière des entreprises, et Monsieur le Président vous propose d'envisager l'étalement des redevances d'A.O.T. 2006, dont nous avons suspendu le recouvrement dans l'attente des résultats des expertises menées.

Aujourd'hui, avec l'aide exceptionnelle sur la communication qui doit accompagner la relance des ventes dans cette période de fêtes de fin d'année, il nous faut attendre 2007 pour adapter les réponses de notre collectivité, notamment en faveur des jeunes ostréiculteurs installés depuis moins de trois ans, pour lesquelles des mesures particulières pourraient être mises en place.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les orientations générales de ce programme, de valider les tarifications 2007 des redevances d'occupation, telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés, et d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, soit un crédit global de 4 573 700 € en Autorisation de Programme et 2 630 525,37 € en Crédits de Paiement en dépenses, et 1 722 373,85 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé des Transports et de la Sécurité Routière

Michel FROUIN :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais rappeler, une fois de plus, que les premières lois de décentralisation et la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 ont confié aux Départements la responsabilité des transports interurbains de voyageurs, ce qui est ignoré encore par un trop grand nombre de girondins, d'institutions, d'associations et quelquefois même de communes. Il existe alors des communes ou des associations qui pensent pouvoir organiser, sans consulter le Conseil Général, seul compétent dans l'organisation des transports. Nous en avons recensé certaines et nous allons les contacter une nouvelle fois, afin de leur demander de rentrer dans le cadre prévu par les lois précitées.

Ainsi, la compétence départementale, induite par la loi, s'exerce en dehors des périmètres de transport urbain, en l'occurrence ceux de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et de la Ville de Libourne, et se concrétise dans un dispositif départemental des transports qui comprend :

- un plan départemental de lignes régulières au nombre de 64, (pour mémoire 57 en 2005, avant le reconventionnement de 2006),
- un ensemble de 600 lignes régulières spécialisées et réservées principalement au transport des élèves.

Le tout constitue le réseau de transport public interurbain du Département de la Gironde, dénommé Trans-Gironde.

Notre collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique dynamique concernant la gestion de son réseau Trans-Gironde, et il convient de la poursuivre dans le sens de :

- l'optimisation et la rationalisation de l'offre de transport, ce que nous avons fait d'ailleurs tout au long de l'année dernière ;
- l'organisation du réseau départemental dans une logique d'inter modalité avec les autres modes de transport qui existent sur le territoire (TER-Tramway et le bus) ;
- l'organisation du transport en milieu rural, dans le périmètre des Communautés de Communes et en partenariat avec elles, a fait l'objet du plan de déplacement de proximité, voté pour mémoire par l'Assemblée le 29 juin 2006 ;
- la prise en compte des actions phare de l'Agenda 21, contenues dans son premier programme d'Actions 2007-2008.

N'oublions surtout pas la création du titre Modalis, qui permet de n'avoir qu'un titre pour accéder aux différents transports et qui, ça n'est pas négligeable, offre un coût moindre, même si ce n'est parfois que quelques dizaines de centimes.

Toutes ces conditions sont les clauses essentielles du reconventionnement.

Les objectifs du nouveau plan départemental des transports, mis en place en place en Gironde depuis le 1^{er} septembre 2006, sont de proposer aux Girondins le maximum de services et de possibilités sur le département, en favorisant l'utilisation des transports publics. Ainsi sur la partie péri urbaine des lignes structurantes (les lignes structurantes sont celles qui relient Bordeaux à Blaye, Libourne, Branne, Langon, Belin-Beliet, Cap-Ferret, Lesparre et Pauillac.) le niveau de service en heure de pointe a été renforcé. De même que trois lignes péri

urbaines ont été créées pour une connexion vers le tram. Il s'agit des lignes Cestas-Canéjean-Pessac Unitec ; La Brède-Léognan-Talence Peixotto ; Martignas-Mérignac centre.

Enfin, en harmonie avec le plan de transport du réseau de la CUB, le réseau Trans-Gironde se connecte aux pôles d'échanges de la CUB, et ce afin de développer l'intermodalité. Aussi, les transports publics doivent proposer une chaîne continue, de l'urbain au régional, via le départemental, avec une offre coordonnée, une tarification intégrée, une information commune et des pôles d'échange.

A compter du 1^{er} septembre 2006, les lignes du réseau ont vu leur terminus se faire aux pôles d'échange suivants :

- La Buttinière pour les lignes venant du Blayais et du Libournais et deux lignes de l'Entre-deux-Mers,
- Stalingrad pour les lignes de l'Entre-deux-Mers et du Langonnais,
- Peixotto à Talence pour les lignes du Sud Gironde,
- les Quinconces pour les lignes du Médoc.

Je sais aussi que quelques particuliers ont réagi car ils préféreraient avoir le terminal de leur bus, non point aux pôles d'échanges fixés, mais à ceux qu'ils avaient habituellement, notamment les Quinconces pour le Libournais et le Blayais. Mais il s'avère évident que la mise en place du Tramway a conduit pour des raisons techniques - durée du trajet en particulier avec des difficultés de circulation - à reconsidérer la situation. C'est ainsi que le réseau s'est enrichi d'un million de kilomètres supplémentaires. Cela passe par des lignes plus proches des besoins en terme de trajets et de fréquence, une modernisation du système de billettique et des transports adaptés en directions des scolaires, mais aussi des personnes isolées, âgées ou à mobilité réduite.

Je rappelle que nous avons un budget de 42 millions d'euros par an, dont 28 millions pour le transport scolaire uniquement. Ce million de kilomètres supplémentaires est très apprécié, et nous constatons que nos 15 millions de voyageurs par an augmentent encore avec 50 000 élèves transportés par jour.

L'année 2007 devra permettre, en fonction des problèmes rencontrés, des doléances et des besoins des usagers, de procéder à des évaluations sur le fonctionnement du réseau et d'apporter les ajustements nécessaires. Ces évaluations sont en cours et des améliorations sont apportées régulièrement.

Le Conseil Général, en sa qualité d'autorité organisatrice des transports publics, et dans le cadre de la loi du 1^{er} février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, a décidé de mettre en place un plan de déplacement de proximité, à destination des personnes isolées et/ou à mobilité réduite, en partenariat avec les territoires girondins. Cette intervention concerne à la fois les scolaires, les étudiants ainsi que les adultes :

- à l'intérieur de la CUB suite à la signature d'une convention: Société Mobibus,
- hors CUB : en 2007, ces services seront intégrés dans le plan de déplacement de proximité, en liaison, je le souhaite, avec les communautés de communes.

Je souhaiterais aussi aborder maintenant un volet de la compétence départementale dévolu par la loi, je veux parler des transports scolaires. L'organisation de cette compétence sur le terrain se présente ainsi :

- le réseau Trans-Gironde avec 64 lignes régulières,
- un ensemble de lignes régulières spécialisées dans le transport scolaire, au nombre de 600. Leur gestion est déléguée à des autorités organisatrices de second rang, près de 230, en particulier les communes, syndicats de communes, communautés de communes et associations.

Vous retrouverez dans le rapport les modalités de versement des participations du Conseil Général aux familles. Je rappelle succinctement que les participations sont basées sur deux conditions : être dans le secteur scolaire défini par l'Académie et être dans un rayon de plus de trois kilomètres. La participation du Conseil Général est de l'ordre de 90 %. Lorsque les conditions ne sont pas remplies la participation n'est que de 35 %.

J'ai évoqué le renouvellement des conventions qui s'est concrétisé début juillet 2006 et le travail très important que cela a entraîné en raison, en particulier, et cela était indispensable, des réunions nombreuses avec les transporteurs, les syndicats, les élus, les groupes de passagers, les organisateurs secondaires, par secteur géographique au niveau départemental.

Je souhaiterais, même si j'ai quelquefois fait des observations aux services, les remercier, car ils ont été presque toutes les semaines en déplacement pour régler des problèmes qui se posaient. Il a donc été nécessaire de procéder à la réorganisation de certains circuits pour les adapter à l'évolution des besoins, à des modifications de la carte scolaire. Les difficultés rencontrées se sont en particulier situées au niveau des modifications d'horaire par les chefs d'établissement, et comme les bus utilisés devaient être réutilisés. Lorsque l'année dernière par exemple les horaires étaient fixés à 8 h et cette année à 8 h 30. Nous avons modifié les horaires de passage pour que les enfants ne restent pas trop longtemps devant les établissements, mais cela a entraîné pour les usagers traditionnels des perturbations.

Le souci constant qui anime aussi bien les services que nous-mêmes, dans le cadre de la mise en place de cette politique des transports, a été bien sûr aussi la sécurité. Cette sécurité nous préoccupe, en ce qui concerne les points d'arrêt en particulier. Car il est évident que nous n'avons pas, notamment en zone rurale, les protections suffisantes, soit près des abri bus, soit éventuellement, très simplement de la signalisation verticale. Une étude va être engagée dès le début de l'année pour la mise en place au sol, comme le font certains départements, d'une signalisation spécifique de type "bandes réfléchissantes" devant chaque abri bus et points d'arrêt. Nous en ferons le recensement, l'évaluation, et vous soumettrons une proposition.

Je voudrais annoncer deux études importantes pour 2007. L'une pour la mise en place des conditions d'application de la Loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en terme d'accessibilité du réseau Trans-Gironde. L'autre pour la création d'un système d'informations-voyageurs, pour le service public départemental, comprenant le diagnostic, les préconisations et l'élaboration du cahier des charges, ceci étant intégré dans les actions phare de l'Agenda 21.

Et avant d'en terminer, je voudrais vous dire quelques mots sur les transports maritimes, mais Max Jean-Jean en parlera plus longuement lors de la présentation du rapport. Comme vous le savez, le Département assure la liaison des deux rives de l'Estuaire entre le Verdon-Royan et Blaye-Lamarque. Cette mission de service public est assurée par la Direction des Transports Maritimes Départementaux qui exploite en régie ces deux lignes et utilise trois navires. Le Conseil Général a lancé cette année une consultation pour la construction d'un

nouveau navire amphidrome pour la ligne Le Verdon-Royan, en remplacement de l'ancien navire, et une mise en service prévue pour l'année 2009. Il faut noter que pour l'année 2006 les chiffres de fréquentation ont connu une hausse égale à celle de 2005, soit + 6 %, avec 807 437 passagers et 258 156 véhicules.

Voilà en quelques phrases, Monsieur le Président, chers collègues, les axes principaux qui conduiront l'évolution de nos politiques pour l'année 2007. Nous souhaitons que la politique départementale des transports soit cohérente. Nous devons rester à l'écoute des usagers et expliquer clairement nos prises de position, afin de ne pas se laisser engager sur le terrain de l'incompréhension qui nuirait à l'image de marque que nous voulons toujours donner. Nous constatons que la communication, bien que nous essayons de la faire le plus largement et le mieux possible, reste encore insuffisante ou n'est pas suffisamment écoutée ou lue lorsque nous distribuons les brochures aux usagers.

TRANSPORTS MARITIMES

Rapporteur : Max JEAN-JEAN

Mesdames, Messieurs,

La compétence du Conseil Général en matière de transports maritimes départementaux se traduit par l'exploitation en régie de deux lignes Le Verdon – Royan et Blaye – Lamarque, à l'aide de trois navires.

Dans ce cadre, la politique menée par notre collectivité doit se poursuivre en 2007 dans le sens :

- de l'amélioration des infrastructures portuaires ;
- de la modernisation du parc de navires ;
- du développement de la fréquentation.

Dans cette perspective, Monsieur le Président nous propose, Mesdames, Messieurs, d'une part d'adopter les propositions budgétaires relatives à la politique de transports maritimes s'élevant en dépenses à 20 703 000 € en AP et 16 584 985 € en CP, et 16.584.985 € en recettes, et d'autre part d'approuver le projet de règlement intérieur ainsi que les nouveaux tarifs applicables aux usagers.

AVIS DE LA COMMISSION TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TRANSPORTS INTERURBAINS DE VOYAGEURS

Rapporteur : Michel FROUIN

Mesdames, Messieurs,

La compétence du Conseil Général en matière de transports interurbains de voyageurs scolaires et commerciaux se concrétise dans un dispositif départemental qui comprend :

- un plan départemental de 64 lignes régulières constituant le réseau Trans-Gironde,
- 600 lignes régulières spécialisées scolaires.

A cet égard, il est important de préciser que notre compétence transport départementale s'exerce en dehors des périmètres de transport urbain qui se situent sur les territoires de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon et de la Ville de Libourne.

Dans ce cadre, la politique dynamique menée par notre collectivité doit donc se poursuivre en 2007 dans le sens :

- de l'optimisation et la rationalisation de l'offre de transport mise à votre disposition des usagers,
- de la prise en compte des objectifs sécuritaires dans la conception des services, et plus particulièrement dans la détermination des points d'arrêt,
- de l'intermodalité avec les autres modes de transport (TER – Tramway – Bus),
- de la mise en place de services de transport complémentaires plus souples, en partenariat avec les Communautés de Communes, conformément au dispositif du plan de déplacement de proximité voté par notre assemblée le 29 juin 2006.

Dans la perspective d'atteindre ces objectifs, Monsieur le Président nous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter les propositions budgétaires relatives à la politique de transport interurbain de voyageurs qui s'élèvent en dépenses à 670 000 € en AP et 44 844 402 € en CP et 2.062.011 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire de Séance,

**Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde**

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2006

Soir

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2006

Soir

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : M. Pierre AUGÉY, M. Pierre BARRAU, M. Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, M. Philippe CARREYRE, M. Bernard CASTAGNET, M. Yves d'AMECOURT, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, M. Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERT, M. Michel DUCHENE, M. Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, M. Jacques FERGEAU, M. Nicolas FLORIAN, M. Michel FROUIN, M. Christian GAUBERT, M. Jean-Marc GAÜZERE, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Michel HILAIRE, M. Daniel JAULT, M. Max JEAN-JEAN, M. Serge LAMAISON, M. Henri LAURENT, M. Yves LECAUDEY, M. Alain LEVEAU, M. Vincent LIMINIANA, M. Philippe MADRELLE, M. Francis MAGENTIES, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, Mme Edith MONCOUCUT, M. Jean-Jacques PARIS, M. Philippe PLISSON, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. René SERRANO, M. Jean TOUZEAU, M. Guy TRUPIN, M. Dominique VINCENT.

Excusés : M. Gérard CESAR, M. Jean-Pierre CHALARD, M. Michel DARGUENCE, M. Philippe DORTHE, M. Philippe DUBOURG, M. Bernard FATH, M. Yves FOULON, M. Bernard GARANDEAU, M. Sébastien HOURNAU, Mme Anne-Marie KEISER, M. Pierre LOTHAIRE, M. Gilbert MITTERRAND, M. Christian MUR, M. Alain PERONNAU, M. Jean-François REGERE, M. Guy RIFFAUD, M. Gilles SAVARY, M. Jean-Pierre SOUBIE, M. Pierre YERLES.

La séance est ouverte à 21 heures.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

Intervention du Vice-Président chargé des Infrastructures

Jean-Jacques PARIS :

Il s'agit là d'un secteur important de notre budget et d'une de nos compétences essentielles. Pour cette année 2007, nous allons continuer nos engagements concernant le réseau départemental et ses six mille kilomètres de routes de ce réseau, et en même temps prendre en charge ce que le transfert des routes nationales nous amène comme charges nouvelles, puisque c'est près de 380 kilomètres de routes nationales qui sont transférées. Donc, tout à la fois tenir notre réseau, et s'attaquer résolument aux questions qui se posent sur ce réseau transféré.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES DEPARTEMENTALES

Rapporteur : Jean-Jacques PARIS

Mesdames, Messieurs,

Les objectifs de la politique routière départementale concernent en priorité la modernisation et la pérennisation des Infrastructures Routières Départementales, afin qu'elles répondent aux enjeux de sécurité des usagers et de développement économique et d'aménagement du territoire.

La mise en œuvre de la Politique Routière Départementale s'articule autour des programmes suivants qui concernent d'une part, l'entretien et d'autre part les investissements qui sont détaillées dans le rapport qui a été transmis.

I – ENTRETIEN DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Cela concerne les programmes suivants :

- les Renforcements programmés pour lesquels sont prévus en dépenses au projet de budget primitif : 7 000 000 € d'AP et 6 058 000 € en CP ;
- l'entretien du réseau routier pour lequel est prévu en dépenses : 250 000 € en AP/AE et 16 934 200 € en CP et 680 680 € en recettes ;
- le renouvellement du matériel du Parc qui nécessite l'inscription de 1 468 000 € de CP en dépenses et 1 130 000 € en recettes ;
- la maintenance du Réseau Transféré, c'est au titre de ce programme que seront prises en compte les dépenses relatives, notamment aux aménagements ponctuels de sécurité sur les 360 km de RN transférés. Pour ce programme sont prévus en dépenses au projet de budget primitif : 2 300 000 € d'AP et 2 040 000 € de CP.

II – INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Sont concernés les programmes liés :

- au plan prévisionnel d'investissement sur RD (P.P.I), qui fait l'objet d'une programmation financière pluriannuelle basée sur une planification physique des opérations d'investissement. Une action agenda 21 visant à long terme d'obtenir une certification ISO de nos opérations vous est proposée. Pour ce programme 28 470 000 € en AP et 27 384 582 € en CP en dépenses, et 7 608 916 € en recettes sont prévus au projet de budget primitif ;
- aux opérations ponctuelles pour lesquelles 14 100 000 € en AP, 10 899 888.57 € en CP en dépenses, et 48 413 € en recettes sont prévus au projet de budget primitif ;
- au Réseau d'Intérêt local (RIL) en dépenses: 2 450 000 € d'AP et 1 999 528.29 € de CP sont prévus ;

- aux pistes cyclables. Dans ce cadre, une action du programme d'actions de l'Agenda 21 prévoit la réalisation d'une étude chronotopique en Gironde et les études nécessaires à la mise en place du plan départemental du déplacement en vélo sur l'ensemble du territoire départemental. Pour ce programme 2 100 000 € en AP et 2 324 750 € en CP en dépenses sont prévus au projet de budget primitif ;

- aux participations diverses pour l'aménagement de carrefours giratoires (éclairage public et aménagement paysager) sur routes départementales. 500 000 € d'AP et 317 855 € de CP sont prévus en dépenses au projet de budget primitif ;

- au plan prévisionnel d'investissement sur le Réseau Transféré, relatif à la réalisation d'aménagements routiers sur les ex-RN transférées du IVe CPER, dont nous assurons désormais la maîtrise d'ouvrage. Pour ce programme 34 867 480 € en AP, 3 284 000 € en CP sont prévus en dépenses et 7 665 824 € en recettes.

III – CARRIERES

Afin d'assurer la sécurité sur la voirie départementale et communale, située au droit des carrières souterraines abandonnées ou falaises instables, le Département de la Gironde mène des opérations d'inventaire et de reconnaissance des zones instables, dans le but de prévenir les risques d'accident. Pour ce programme 300 000 € en AP et 211 967.68 € en CP en dépenses sont prévus au projet de budget primitif.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter pour la réalisation des programmes détaillés dans le rapport, les crédits inscrits au projet de budget qui s'élèveront globalement pour ce domaine d'intervention à 92 337 480 € en AP et à 73 705 627.11 € en CP en dépenses et 17 133 832 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques PARIS :

Voilà donc le projet, le programme qui vous est proposé pour cette année 2007, en sachant que bien entendu bien d'autres dossiers sont en instance de préparation ou de déclaration d'utilité publique. Tous bien sûr ont un caractère urgent, mais vous comprenez bien qu'il nous faut faire des choix pour essayer de répondre au mieux à ces attentes sur le terrain, mais aussi aux besoins de sécurité exprimés par nos concitoyens.

Certainement que l'on aura l'occasion de redébattre de ces questions au fur et à mesure de l'année, car nous évaluerons les avancées de nos dossiers et de nos projets, et nous verrons alors s'il est nécessaire d'abonder nos budgets au Budget Supplémentaire notamment.

Je voudrais, pour en terminer, dire combien nous pouvons être satisfaits de l'ensemble de nos services qui ont travaillé, cette année 2006 notamment, avec beaucoup d'assiduité, ce qui a permis d'avancer considérablement sur beaucoup de projets, et que les crédits que nous avons affectés à notre budget 2006 ont été particulièrement bien utilisés. Cela montre que nous avons besoin de doter nos infrastructures des moyens à la hauteur des besoins, puisque nous sommes capables d'avancer le plus rapidement possible dans l'ensemble des projets que vous posez les uns et les autres dans vos cantons respectifs.

Stéphan DELAUX :

Les chiffres que nous avons sur les rapports ne correspondent pas aux chiffres qui viennent d'être annoncés par Jean-Jacques Paris, en particulier sur les crédits de paiement. Je ne sais pas à quoi cela est dû et l'importance que cela a. Si Jean-Jacques Paris voulait nous rappeler le chiffre de crédits de paiement sur la maintenance du réseau transféré. Il nous a annoncé 2 040 000 € et sur le rapport il y a 2 726 000 €. De la même manière, sur les pistes cyclables, annoncé 2 324 000 € et on a au rapport 2 052 000 €. Les chiffres ne correspondent pas à ce qui a été annoncé.

Jean-Jacques PARIS :

Sur le rapport, le chiffre retenu pour les pistes cyclables est 2 324 750 € en CP et 2 100 000 € en AP.

Gérard MARTY – Directeur Général des Services :

Il semble que ce soit un problème technique dû au rafraîchissement de Grand Angle, entre le moment où le rapport signé par le Président a été rédigé, et puis le moment où l'on a rédigé le rapport du rapporteur, après avoir contrôlé les comptes, il y a une divergence, mais le total du budget est le même. Il y a des chiffres qui changent d'un programme à l'autre, mais le total du budget est le même. C'est un problème de rafraîchissement d'informations budgétaires dans Grand Angle entre la rédaction du rapport du Président et la rédaction du rapport du rapporteur.

Jean-Jacques PARIS :

Il faut retenir ce que j'ai donné comme chiffres.

Yves LECAUDEY :

A première vue aussi, s'agissant de crédits d'entretien, il y a une partie qui est en fonctionnement et qui ne donne pas par conséquent lieu à autorisation de programme, c'est pour cela qu'il peut y avoir un différentiel, il faudra contrôler. Cela fait deux dossiers depuis ce matin. Il peut y avoir des autorisations de programme inscrites dans le rapport qui ne sont pas indiquées qui proviennent de cette différence, en fonctionnement il y a des autorisations d'engagement mais pas d'A.P. A vérifier ceci, mais les chiffres du rapport, et surtout ceux du budget imprimé ne trompent pas.

M. LE PRÉSIDENT :

Au niveau du budget cela ne change pas, mais on va le vérifier.

Guy TRUPIN :

Monsieur le Président, le président du pays d'Entre deux Mers que je suis, est ravi de voir la poursuite de la déviation de Béguey, je pense que mon collègue de Cadillac est de cet avis aussi. De la même façon, je suis ravi de voir que l'on continue et on va terminer, je pense, l'itinéraire Créon Sauveterre, c'est le Président du pays d'Entre Deux Mers qui est ravi, le conseiller général du canton de Créon voit seulement arriver le démarrage de l'aménagement de la section Camblannes Créon. Nous étions ensemble il y a quelques jours dans une commune pour inaugurer un tronçon de route où le maire se félicitait de voir arriver cet équipement, ce qui d'ailleurs est remarquable, et il disait : "Vous comprenez, nous avons 2000 véhicules par jour qui passent sur cette route.". Monsieur le Président, Camblannes - Créon il y en a 10 000.

Guy MARTY :

Sur ce rapport j'ai trois interventions à faire de nature différente. La première concerne la départementale 936. Il est fait mention, dans la préparation des opérations, de la déviation de Castillon Lamothe, et une portion de la section Libourne Saint-Pey d'Armens.

En ce qui concerne la déviation de Castillon, une concertation entre les services du Conseil Général et les élus a permis de valider un tracé pour une voie nouvelle non insubmersible entre Lamothe Montravel et Saint-Magne de Castillon. Après de longues études, la déclaration d'utilité publique va être lancée ; je m'en réjouis ainsi que la population de ce secteur. Suivront les acquisitions foncières et ensuite les travaux qui, compte tenu des coûts, devraient s'étaler sur trois ou quatre années. Si tout va bien, on pourra circuler sur cette nouvelle voie en 2013-2014.

En ce qui concerne la section Libourne Saint-Pey d'Armens, qui traversera la juridiction de Saint-Emilion, empruntée quotidiennement par plus de 17 000 véhicules, elle doit être aménagée, surtout pour améliorer la sécurité, mais devra faire l'objet d'une concertation étroite avec les élus, le syndicat viticole et les deux conseillers généraux concernés.

Après la réalisation de la déviation de Sainte-Foy la Grande, les projets concrets de déviation de Castillon et d'aménagement de la section Saint-Pey d'Armens – Libourne, il restera la liaison entre la déviation de Sainte-Foy la Grande et celle de Castillon, en voie nouvelle, mais là nous sommes en Dordogne, et surtout la déviation de Saint-Pey d'Armens, car toute la circulation sera alors ramenée dans cet entonnoir que constitue le bourg de Saint-Pey d'Armens. Il semble que dès à présent, dans un souci de cohérence, il faut engager une réflexion sur ce sujet.

La départementale 936, route de la vallée de la Dordogne, parallèle à l'A 89, doit devenir une voie moderne, sécurisée, qui permettra de désenclaver durablement le Castillonnais et le pays Foyen, et d'améliorer sérieusement les échanges entre le Bergeracois et la métropole bordelaise, via la ville de Libourne.

La deuxième intervention concerne les opérations ponctuelles. Vous devez savoir qu'un complexe golfique va voir le jour à Gardéjan. Il comprend un golf de dix-huit trous, mais également un accueil hôtelier sous forme de résidences haut de gamme, type village local reconstitué, accolé à la mairie et à l'église classée, un centre de conférences, quatorze boutiques, une piscine, un Spa. Les responsables du projet annoncent 150 emplois créés et pérennisés. Toutes les autorisations nécessaires étant obtenues, les travaux devraient commencer au premier trimestre 2007 pour une ouverture prévue en 2009. Présenté récemment aux élus du canton de Castillon, ce projet important pour le pays Libournais a reçu un accueil favorable.

Une voie départementale reliant Belves de Castillon à Gardéjan, traverse les 102 hectares du complexe. Une convention entre les promoteurs et le Conseil Général stipule que les promoteurs devront prendre en charge les 75 % des frais d'acquisitions foncières et des travaux d'élargissement de la voirie et d'accès au golf. Il est nécessaire que ces travaux d'élargissement soient engagés dans les plus brefs délais, pour des raisons de sécurité liée à la circulation, et pour ne pas gêner l'avancement de ce grand projet touristique et économique.

La dernière intervention concerne l'entretien de la voirie départementale. Le Conseil Général a engagé une action de communication, afin de présenter la nouvelle organisation des subdivisions de la D.D.E. qui dépendent désormais, comme chacun le sait, de notre collectivité. Cette nouvelle structuration entrera en vigueur comme prévu début 2007. Aujourd'hui, chacun a repéré et connaît cette nouvelle compétence du Conseil Général. Parmi les missions quotidiennes confiées à ces agents, notamment en milieu rural, figure le fauchage des bas côtés. Cette tâche, qui contribue à la sécurité des abords de la voirie départementale, fait souvent l'objet de demandes et de questions auprès de notre collectivité, plus particulièrement sur le rendu attendu par la population et les communes qui parfois n'étaient pas au rendez-vous. Avec la nouvelle organisation mise en place par notre collectivité, c'est l'occasion de fixer des objectifs qualitatifs dans ce domaine. Je ne doute pas que ces objectifs soient partagés par le personnel affecté à cette mission, et que les directives qui leur seront données viseront à améliorer encore plus ce service public, auquel nous sommes tous attachés, car il y va du sérieux que notre institution a l'habitude d'afficher.

M. LE PRESIDENT :

Un certain nombre de questions très techniques qui peuvent être résolues plus facilement certainement en commission.

Dominique VINCENT :

En un mot, je comprends le souci de notre collègue, il a raison, puisqu'il vit le terrain, mais si nous devons attendre une plénière pour aborder le problème du fauchage, c'est inquiétant. Alors je comprends qu'il le dise, c'est que le terrain le demande, et il a raison, mais attendre une plénière pour aborder ce genre de sujet, merci à notre collègue Guy Marty mais c'est dommage que cela ne soit pas réglé avant.

Guy TRUPIN :

Dominique Vincent, s'il a de la mémoire, il y a deux décades, on passait les trois quarts de notre temps à parler des fauchages !

M. LE PRESIDENT :

Les choses ont évolué. Maintenant, c'est à nous de régler cela sur le terrain et pas en assemblée plénière, mais il y a des choses intéressantes qui ont été dites.

Jean-Jacques PARIS :

Notre collègue Guy Trupin montrait bien que nous avançons, puisqu'il faisait part de ses impatiences, mais en même temps il notait que dans la liste de la poursuite ou de l'achèvement des aménagements sur les itinéraires il s'y retrouvait, ainsi que dans le démarrage des nouvelles opérations. Nous essayons avec les budgets dont on dispose d'avancer le plus vite possible. Et croyez-moi les obstacles sont nombreux, y compris parce qu'il faut se soumettre à toutes les enquêtes, à toutes les études de tous les services de l'Etat, et nos services font tout ce qui leur est possible pour que les choses ne soient pas freinés.

Il y a la concertation, et je crois que l'on a intérêt, notamment dans le cadre de nos politiques d'Agenda 21, d'être très méticuleux dans les concertations que nous menons. Donc parfois on a l'impression que cela vous fait perdre du temps, mais au final quand on arrive à des consensus on en a gagné. Cela va se compliquer avec le réseau national. Voyez que tout cela est une dure tâche. J'appelle tous les élus qui sont à la commission de participer le plus possible pour justement que l'on puisse approfondir et que l'on puisse trouver les bonnes décisions

Guy Marty soulève des questions légitimes. Nous travaillons sur ces dossiers dont il a parlé pour aller dans ce sens. Quant aux questions qui concernent l'entretien de la voirie, c'est un des aspects importants pour le Département de faire la démonstration que le service public de la route est efficace. La question du fauchage y participe, c'est vrai. Mais l'intention que j'avais, le souhait que j'ai exprimé auprès des services, est que nous présentions un document à notre assemblée dès que l'on va être prêt, pour que l'on puisse véritablement se positionner très précisément sur les missions publiques de la route dans cette nouvelle configuration que nous avons avec les restructurations des subdivisions, avec ce réseau transféré qui vient s'ajouter à nos compétences. On a besoin de réfléchir collectivement aux missions que l'on va assumer, pour être bien en adéquation avec ce que l'on va demander aux agents sur le terrain. Les agents ont besoin d'une ligne de conduite bien claire. Je vous propose dans une prochaine séance, après que les services aient travaillé sur cette question, un document sur les missions que l'on aura eu l'attention de faire partager à l'ensemble des services auparavant. C'est un projet de service qu'il nous faut, et que nous puissions annoncer très largement quelles sont les missions publiques du Conseil Général en matière de routes, pour que chacun des élus soit porteur de ce message auprès des populations.

M. LE PRESIDENT :

Quand vous avez des questions précises, il suffit simplement de les poser avant la séance à Jean-Jacques Paris et on vous répondra et c'est positif, ou alors Jean-Marc Pincemy viendra à côté de moi régulièrement.

Sur la question de l'élargissement Guy Marty qui passe au milieu du golf, ce n'est pas ma préoccupation centrale. Si vous posez la question avant, on peut répondre précisément, et demandez aux viticulteurs de Saint-Pey d'Armens s'ils sont d'accord pour que l'on passe au milieu des vignes, cela m'intéresse.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**INSTAURATION D'UNE REDEVANCE
POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL PAR LES RADARS AUTOMATIQUES**

Rapporteur : Pierre AUGÉY

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du vote de l'Article 9 de la Loi n° 2003-495 du 12 juin 2003, renforçant la lutte contre la violence routière, le Gouvernement avait obtenu que, par dérogation, le produit des amendes perçu par un système automatique de contrôle ne serait pas réparti entre l'Etat et les Collectivités Locales pendant les années 2004 à 2006, en justifiant cette mesure par la nécessité de disposer de cette recette pour financer le coût de la mise en place des matériels nécessaires.

Cependant, l'Article 49-III de la Loi de Finances pour 2006 a abrogé l'article 9 précité, à compter du 1^{er} janvier 2006. Ainsi, l'Etat ne garde plus le produit des amendes à compter du 1^{er} janvier 2006, mais il les affecte désormais sur un compte spécial.

Le solde éventuel (si le produit des amendes dépasse 140 Millions d'Euros) serait ventilé, avec l'appui des conseils généraux, aux communes et groupements de Communes de moins de 10.000 habitants. Lors de notre réunion du 29 juin 2006, nous avons adopté un vœu demandant que le produit de ces amendes soit reversé au Conseil Général.

Dans l'attente, il nous est proposé d'instaurer une redevance pour l'installation des radars automatiques fixes sur le domaine public routier départemental.

Pour les radars déjà installés, le montant de la redevance sera exigé lors du renouvellement des permissions de voirie, et pour les nouveaux radars la redevance sera mentionnée dans la permission de voirie. Elle sera fixée ainsi :

- 30.000 €/an si le trafic de la route départementale est supérieur à 10.000 véhicules / jour ;
- 20.000 €/an si le trafic de la route est compris entre 5.000 et 10.000 véhicules / jour ;
- 10.000 €/an si le trafic de la route est inférieur à 5.000 véhicules / jour.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter l'instauration d'une redevance pour l'implantation des radars automatiques en bordure des routes départementales.

**AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE
SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE
PRESIDENT**

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Stéphan DELAUX :

Sur le dernier paragraphe, ne soyons pas angéliques, même si dans ce domaine il privilégie la prévention. Nous connaissons tous en tant qu'élus locaux les limites de la prévention, et nous savons bien que le seul moyen de réduire l'accidentologie est d'arriver à ce genre de décision, et le Gouvernement l'a parfaitement mis en œuvre. Ce sera par ailleurs une petite vengeance, pour le coup c'est nous qui allons taxer l'Etat.

Guy TRUPIN :

Dans les routes de plus de 10 000 véhicules/jour, on ne prend que 333 amendes par an, 30 000 euros correspondent à 333 amendes à 90 €.

Yves D'AMECOURT :

Une amende par jour qui revient au Conseil Général sur une route de 10 000 véhicules/jour, ce n'est pas assez. Je pense qu'il y a deux choses importantes. D'abord c'est avoir les chiffres de ces radars et avoir une quote-part des amendes qui sont prélevées sur les citoyens, et d'autre part ce serait intéressant que le Conseil Général puisse se prononcer sur les endroits où sont positionnés ces radars. Parce que le but de ces radars est d'améliorer la sécurité sur certaines routes, et le critère ne doit pas être la tirelire, c'est-à-dire de mettre ces radars à des endroits où de toute façon les conducteurs se font piéger. Malheureusement il arrive que ces radars soient plutôt en fonction du nombre de gens que l'on va piéger plutôt qu'en fonction de la sécurité de la route. Nous sommes favorables à ce vœu, mais on pense que ce n'est pas assez, et que le Conseil Général devrait donner son avis sur les endroits où sont positionnés ces radars.

M. LE PRESIDENT :

Ce n'est pas un vœu. Nous ne pouvons intervenir que sur l'occupation du domaine public. Nous nous appuyons sur un article du code du domaine public. Mais on peut demander 1000 € ou tout ce que vous voulez, mais cela ne repose sur rien de légal. Tandis que sur l'occupation du domaine public, si un individu veut traverser, faire passer un tuyau sous une route départementale pour aller dans un champ de l'autre côté, il paye. C'est l'occupation du domaine public, c'est la raison pour laquelle on est sur ces tarifs-là qui paraissent insuffisants, mais vouloir jouer le jack pot cela ne tient pas la route, parce qu'on ne s'appuie sur rien, on est sur du sable. Tandis que faire payer une redevance parce qu'ils sont sur le domaine public, oui, voilà pourquoi Pierre Augey a défendu cette thèse. Le reste c'est se faire plaisir l'instant d'un soir.

Guy TRUPIN :

Qui est responsable de la police sur les routes départementales ? L'installation des radars contribue à la responsabilité du Président du Conseil Général ?

M. LE PRESIDENT :

Je n'ai aucune responsabilité dans les politiques de prévention. Laissons quand même à l'Etat les fonctions régaliennes.

Pierre AUGÉY :

Deux précisions, d'une part c'est l'association des départements de France qui a eu l'idée de ces tarifs-là. Et je voudrais rappeler, et les commissaires de la commission le savent très bien, à compter du 1er janvier 2006 l'Etat a prévu, et il dépasse 140 M€ de recettes, que dans le cadre où le produit des amendes de police dépasse déjà ce seuil de recettes, il y a déjà une répartition qui sera faite avec l'appui des conseils généraux, on voulait les gérer, aux groupements de communes ou communes de moins de 10 000 habitants. C'est indiqué dans le rapport, donc là il y a maintenant une répartition qui va se faire.

Le deuxième point, nous l'avions abordé en commission avec les commissaires des infrastructures, par rapport à la question du lieu d'implantation de ces radars pour concourir à la sécurité routière. On le dit dans la délibération : "pour les radars déjà installés le montant de la redevance sera exigé lors du renouvellement des permissions de voirie". Il faut savoir qu'au départ l'Etat a installé les radars sans demander la permission de voirie, et c'est parce que nous en sommes inquiétés en commission, où j'avais demandé que d'une part on exige de l'Etat quand il dépose le radar sur les routes départementales qu'il demande une permission de voirie, puisque le Conseil Général le demande à l'ensemble des administrés dès qu'ils font une clôture en bordure d'une route s'il elle est départementale. Il n'y avait pas à faire une exception à l'Etat. De plus, j'avais demandé en commission qu'avant de délivrer cette permission de voirie, on demande l'avis du maire de la commune pour savoir si cela concourait à des problèmes de sécurité. Parce que certains se sont vus attribuer les radars dans leur commune, on leur a fait porter la responsabilité aux maires alors qu'ils n'y étaient pour rien, c'est l'Etat qui avait décidé seul. J'avais demandé également que l'on demande l'avis du conseiller général du canton. Et si les uns et les autres estimaient que cela concourt à la sécurité, bien sûr le Département donnerait la permission de voirie.

Voilà toutes les précautions que l'on avait prises avant d'arriver aujourd'hui à vous proposer cette délibération qui fera des recettes supplémentaires pour notre Département.

M. LE PRESIDENT :

Vous avez bien compris que si on s'amuse à glisser le partage des amendes, cela ne marche pas. Nous n'avons aucune compétence là-dedans. En revanche, on s'appuie sur le code de la propriété publique.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé du Patrimoine Départemental

Jacques RESPAUD :

Monsieur le Président, chers collègues. Le patrimoine départemental girondin se caractérise par son importance et sa diversité. Cela est lié à la multitude de compétences exercées par le Conseil général, quelles soient légales ou volontaires. En 2007, notre politique va évoluer selon trois axes majeurs.

D'abord la prise en compte de la politique de Développement Durable de l'Agenda 21. Ainsi, au titre de l'élaboration du premier programme d'actions de l'Agenda 21, le Conseil Général sera très attentif en ce qui concerne les travaux conduits sur son patrimoine départemental. Il veillera à l'application des normes HQE dans toutes les constructions de bâtiments. Dès la phase programme, les contraintes liées au choix des énergies et des consommations prévisionnelles sont intégrées. De même, il portera une attention particulière au développement de la recherche d'économie d'énergie sur l'ensemble des bâtiments départementaux, et un bilan carbone, en vue de l'élaboration d'un plan climat, sera mis en place.

En effet, notre collectivité, qui s'est engagée résolument dans le processus de développement durable, se doit d'être exemplaire. Toutes les constructions nouvelles départementales sont maintenant effectuées avec cette démarche. Ainsi, après l'extension de l'Hôtel du Département, c'est par exemple, le Domaine de Certes, le programme des MDSI, les Centres routiers départementaux qui vont être menés de cette manière, soit 25 opérations de construction et/ou réhabilitation.

Le Conseil Général sera également très attentif en matière d'énergies renouvelables, et la mise en place de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire devient fréquente. C'est le cas pour les sanitaires du camping d'Hostens, le foyer occupationnel de Cenon et celui de Braud-et-Saint-Louis. C'est le premier axe qui guide notre politique.

Le second axe traitera des contraintes budgétaires liées aux récents transferts de charges de l'Etat, et donc à la prise en compte pour le Département des nouvelles compétences qu'il lui faut intégrer ! Aujourd'hui, nous entrons dans une phase de révolution du patrimoine, avec notamment l'extension de l'Hôtel du Département, les Archives Départementales, l'engagement en 2007 des opérations concernant les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) de La Teste et Bordeaux Bastide, ainsi que des études de projets pour Blaye, Lormont et Saint-André de Cubzac. Je tiens à souligner, également, qu'avec le soutien financier de la Mairie du Bouscat, nous allons pouvoir lancer les travaux de rénovation du Pôle Social. J'ai plaisir à vous rappeler, chers collègues, que la pose de la première pierre de la MDSI de Mérignac a eu lieu le 10 novembre dernier, et que l'inauguration de la Maison Départementale du Handicap aura lieu prochainement en 2007. En 2007 également, sera lancé le programme des Centres Routiers Départementaux, avec le projet de construction de celui de Langon et de Lanton. Voici donc le deuxième grand axe de notre politique qui est très ambitieux.

Je voudrais présenter le troisième qui, lui, abordera les interrogations que nous avons eu à étudier, à débattre ensuite, sur un patrimoine départemental dont nous avons hérité historiquement, et pour lequel des décisions ont du être prises comme celles présentées ci-

après. Je rappellerai donc qu'en juillet 2006, dans le cadre du recentrage de la politique départementale sur les moyens de nos compétences propres, nous avons transféré la majeure partie du parc des gendarmeries (52 sur 57) à la Société Nationale Immobilière. Il convient de le redire, ici, c'est une page de notre histoire que nous avons tournée : le Groupement de Gironde était le deuxième de France après celui de l'Isère. Mais, il faut souligné, d'autre part, que ce patrimoine départemental dont nous avons hérité (loi de 1891 et 1931) et que nous avons transféré, avec succès, à la S.N.I. a permis au Département de s'orienter vers les nouvelles compétences transférées, et j'en veux pour illustration l'adoption par notre assemblée, en juin 2006, du plan de création des Pôles Sociaux.

Je souhaite également évoquer l'existence de toutes ces parcelles inutilisées et qui appartiennent toujours au Conseil Général, et notamment les délaissées de voirie, que nous essayons de donner aux communes pour l'intérêt général. Grâce également à l'utilisation du système d'information géographique, dont les services ont su s'emparer, nous avons une meilleure vision de la connaissance de notre patrimoine. Nous comptons en 2007 régulariser certaines irrégularités.

Avant de conclure, chers collègues, je souhaiterais évoquer la politique départementale en faveur des ports. Vous le savez, sur les 22 ports départementaux, 12 sont concédés aux communes, les autres restant en gestion directe du Département. Le Conseil Général intervient donc sur un programme pour la réalisation d'investissements lourds, assurant la modernisation portuaire, notamment sur les quais de déchargement. En 2007 également, dans le cadre et le respect du Schéma Directeur du Traitement des Vases Portuaires, le Département lancera la procédure d'autorisation pour le dragage des 80.000 m³ de vase du chenal et du port de La Teste centre, ce qui devrait permettre l'accessibilité des professionnels à leur outil de production, cela avec des modes opératoires d'évacuation des vases répondant elles aussi aux enjeux environnementaux.

En conclusion, permettez-moi d'insister sur l'effort de programmation accompli, et dont vous verrez en 2007 les premiers effets. Ils prennent en compte la nécessité de hiérarchiser nos priorités au regard des contraintes budgétaires dont j'ai évoqué les causes. Je vous remercie.